VENDREDI 15 AOÛT 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1847
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

VENTE NATIONALE AUX ENCHÈRES
MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025
AGROPÔLE DU MARAULT (MAGNY-COURS 58)
38 REPRODUCTEURS CHAROLAIS D'EXCEPTION INSCRITS A+
PROGRAMME :
- Dès 08h00 : Concours National Veaux
- 14H30 : Défilé des animaux
- 15H30 : Début de la vente



Infos et contact : HERD BOOK CHAROLAIS
03.86.59.77.00 - www.charolaise.fr

Yonne et Côte-d'Or fêtent l'agriculture !





Les 23 et 24 août, l'agriculture sera en fête dans l'Yonne et en Côte-d'Or. Les Jeunes Agriculteurs du canton de Toucy d'un côté, et ceux de Venarey-Montbard de l'autre, ont passé des mois à préparer ces grands rendez-vous festifs qui marquent aussi l'après-moisson. À Toucy, dans l'Yonne, et à Hauteroche, en Côte-d'Or, la convivialité se conjuguera au plaisir de montrer les multiples facettes de l'agriculture, entre musique, bons repas, courses de C15 déjantées ou battages à l'ancienne. Des fêtes familiales avant tout ! *Pages 05 et 22*



Réussir

P.11

PRODUCTIONS *Cultures*

Maïs fourrage // Pour les récoltes, il est urgent d'attendre



Réussir SA

P.12

RURALITÉ *Environnement*

Climat // Orages, grêle, tornades… Quand le ciel s'emballe



Biso

P.16

DOSSIER *Moissonneuses-batteuses*

Coupes de grande largeur // Quel chariot de transport choisir ?

fendt.fr
FENDT



CONDITIONS MORTE SAISON MAXI

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-VdB - Ouanne - St Gondon
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE
de 36 à 500 KWc
SOLAIRFACILE
Grand Lugues - 58270 Beaumont-Sardolles
06 10 05 63 32 - solairfacile@gmail.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 GROUPAMA : RETOUR SUR LES SOIRÉES SOCIÉTAIRES

.05 FÊTE DÉPARTEMENTALE : LA TEAM DELIN EST DANS LA PLACE

ACTUALITÉ // RÉGION

.06 FONCIER AGRICOLE : LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, RÉGION LA PLUS ATTRACTIVE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.07 ÉTABLISSEMENTS SIRUGUE : OUI, C'EST TENTANT

.08 FOIRE AUX OVINS REPRODUCTEURS : ÉCHANGES, VITRINE ET COMMERCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 SAS BRESSON : UNE NOUVELLE CAMPAGNE ATYPIQUE

.10 BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES : POURQUOI DES TENEURS EN PROTÉINES PARFOIS FAIBLES CETTE ANNÉE ?

.11 MAÏS FOURRAGE : POUR LES RÉCOLTES IL EST URGENT D'ATTENDRE

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.12 ORAGES, GRÊLE, TORNADES… QUAND LE CIEL S'EMBALLE

.14 CONCOURS LABOUR DES JA DE LORMES : UNE AFFLUENCE SANS PRÉCÉDENT

.15 MÉMOIRE : SORTEZ VOS FILMS SUR LE MORVAN DU PLACARD !

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL MOISSONNEUSES-BATTEUSES

SERVICES

.20 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.22 FÊTE DE L'AGRICULTURE : UN ÉVÉNEMENT À LA HAUTEUR EN CÔTE-D'OR

.23 EXPOSITION : LE GÉNIE DU MODÉLISME

.24 RECYCLAGE : PLUS DE PAIN À PERDRE !



// LE DESSIN

// EN BREF

PPL Entraves Le Conseil constitutionnel censure la dérogation pour l'acétamipride, trop large

Dans sa décision rendue le 7 août, le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions de l'article 2 de la proposition de loi (PPL) Entraves qui prévoyaient une dérogation à l'interdiction de l'acétamipride (insecticide de la famille des néonicotinoïdes), *« faute d'encadrement suffisant »*. D'après un communiqué, cette décision se justifie car cette dérogation *« était instaurée pour toutes les filières agricoles »*, *« n'était pas accordée à titre transitoire pour une période déterminée »* et *« pouvait être décidée pour tous types d'usage et de traitement »*. Il s'agissait de la mesure la plus controversée de ce texte de loi. *« Les produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes ont des incidences sur la biodiversité (…), ainsi que des conséquences sur la qualité de l'eau et des sols et induisent des risques pour la santé humaine »*, rappelle le Conseil constitutionnel, qui s'appuie sur la Charte de l'environnement adossée à la Constitution. Fin 2020, les Sages avaient accepté une précédente dérogation pour les néonicotinoïdes, car elle était *« cantonnée au traitement des betteraves sucrières dont la culture était soumise à de graves dangers »*, *« circonscrite dans le temps »* et car ses modalités garantissaient *« une mise en œuvre limitée »* (pas de pulvérisation).

Acétamipride Le ministre de la Santé veut une *« réévaluation »* au niveau européen

Au lendemain de la censure de la réintroduction de l'acétamipride par le Conseil constitutionnel, le ministre chargé de la Santé Yannick Neuder a appelé à *« une réévaluation par les autorités sanitaires européennes, sans délai, de l'impact sanitaire »* de cet insecticide. *« Il s'agit bien de mettre la France au même niveau de principe de précaution que les autres pays européens »* (qui autorisent tous cette molécule), a-t-il fait valoir dans un entretien sur France Inter.
Et le ministre d'ajouter que *« s'il y a un impact sur la santé humaine, il faudra naturellement interdire ce produit »* dans toute l'UE. *« Il y a des études en cours sur notamment le rôle perturbateur endocrinien potentiel ou neurotoxique »* de cet insecticide néonicotinoïde, rappelle M. Neuder.
Le 7 août, le Conseil constitutionnel a censuré la dérogation à l'interdiction de l'acétamipride prévue par la proposition de loi (PPL) Entraves, tout en validant l'essentiel du reste du texte. *« Le Conseil constitutionnel a retoqué sur des données de santé animale et d'impact environnemental »*, mais pas en lien avec la santé humaine, considère Yannick Neuder. Dans leur décision, les Sages ont tout de même rappelé que les néonicotinoïdes présentent *« des risques pour la santé humaine »*.

Acétamipride Genevard *« prend acte »* et se place sur le terrain européen

Dans un communiqué du 8 août, la ministre de l'Agriculture indique qu'elle *« prend acte »* de la décision du Conseil constitutionnel de censurer la réintroduction de l'acétamipride prévue dans la proposition de loi (PPL) Entraves. Annie Genevard déplore une *« surtransposition par rapport au droit européen »*, cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes étant autorisé dans les autres États membres jusqu'en 2033.
Et la ministre d'ajouter qu'elle veut *« poursuivre le travail auprès de la Commission européenne pour avancer vers une harmonisation des règles phytopharmaceutiques en Europe »*.
Son but ? *« Que les décisions soient prises au niveau européen et non plus au niveau national »*.
La locataire de la rue de Varenne souligne qu'elle a déjà reçu *« le soutien d'une dizaine d'États membres »* et qu'elle compte inscrire ce sujet *« à l'ordre du jour des prochains Conseils européens »*.
Au niveau français, la ministre veut *« accélérer les transitions vers des alternatives »* aux néonicotinoïdes. *« Certaines filières, comme la noisette, sont menacées »*, insiste Annie Genevard. *« J'ai demandé à l'Inrae d'identifier les productions en danger. Les résultats seront rendus à la rentrée »*, prévoit-elle.

// EN CHIFFRES

La France, 1er pays producteur européen de sucre

L'Hexagone fait partie des quelques pays de la planète à la fois producteurs de sucre de betterave et de sucre de canne. Cultures sucre, l'association qui regroupe les planteurs de betterave sucrière et les fabricants de sucre français, dresse un panorama de la campagne 2024-2025.

En France métropolitaine, 23 000 planteurs ont cultivé 411 770 hectares de betteraves et produit 32,9 millions de tonnes (Mt) de racines. Dans les départements et territoires d'outre mer, plus de 2 Mt de cannes à sucre ont été récoltées sur 35 220 ha. La France a produit environ 4,7 Mt de sucre en 2024-2025 dont 4,5 Mt issues de la transformation de betteraves et 200 000 tonnes par extraction du jus de canne. La France est ainsi le 1er pays producteur européen de betteraves sucrières, ce qui la hisse à la deuxième place au niveau mondial derrière la Russie. Et en cumulant ses deux productions betteravière et de canne, notre pays est le 9e pays producteur au monde de sucre. Il est aussi en tête des pays européens distillateur de bioéthanol. La moitié des 14,8 millions d'hectolitres produits en 2024 est de l'alcool de betterave. Le sucre est un des ingrédients quotidiens majeurs des Français. Il entre dans la composition d'une multitude d'aliments, de médicaments ou encore de produits cosmétiques. Le bioéthanol se substitue partiellement ou totalement aux hydrocarburants fossiles (E85, SP10, SP98, SP95). Il est aussi employé par l'industrie de la parfumerie ou de la fabrication de gel hydroalcoolique.


iStock

Pour les Français, la filière sucrière fait partie du patrimoine national. Elle garantit la souveraineté de leur pays. « Plus de 90 % d'entre eux assimilent le sucre à un ingrédient d'origine naturelle et hexagonale à la fois », selon Cultures sucre. Pour autant, seuls 53 % de nos concitoyens savent que le sucre qu'ils consomment, est produit en France. Ancrée dans les territoires, la filière sucrière emploie des dizaines de milliers de salariés ruraux. En France métropolitaine, le chiffre avancé par Cultures sucre est de 70 000. Les vingt sucreries réparties en Haut de France et dans la région Grand-Est sont à moins de 30 kilomètres des exploitations des 23 000 planteurs auprès desquels elles collectent leurs racines.

Source Actuagri

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// LOI ENTRAVES

La promulgation ne signe pas la fin des débats

La loi Entraves, née des attentes agricoles exprimées lors du vaste mouvement de protestation de l'hiver 2023-2024, a été officiellement promulguée le 11 août. Pour autant, la censure partielle concernant la possibilité d'avoir recours à l'insecticide acétamipride n'a pas fini d'alimenter les débats.

Comme annoncé, le Président de la République a promulgué la loi Entraves le 11 août, moins d'une semaine après sa censure partielle par le Conseil constitutionnel. La loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » est donc parue au Journal officiel le 12 août, expurgée par les Sages du Conseil constitutionnel de sa mesure la plus polémique : la réintroduction de l'acétamipride. Alors que cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes est autorisé dans le reste de l'UE, la FNSEA réclame déjà un nouveau texte pour déroger à son interdiction en France. Le Conseil constitutionnel a validé quasiment tout le reste de la loi : fin de la séparation vente/conseil des pesticides, assouplissements des enquêtes publiques pour les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en élevage, recours pour l'assurance des prairies, stockage de l'eau considéré comme « d'intérêt général majeur », etc. Conçue comme une réponse au mouvement de colère agricole de l'hiver 2023-2024, la loi Entraves avait été déposée par les sénateurs Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire) et Franck Menonville (centriste, Meuse). En juillet, une pétition demandant son abrogation a recueilli plus de deux millions de signatures sur le site de l'Assemblée nationale. La présidente du Palais Bourbon, Yaël Braun-Pivet, s'est dite *« favorable »* à un débat dans l'hémicycle à la rentrée.

« Réévaluation sanitaire »

La censure partielle de la proposition de loi Entraves n'éteint pas, en tout cas les débats que cette évolution législative a pu soulever ces dernières semaines. Le ministre de la Santé Yannick Neuder a appelé le 8 août à *« une réévaluation par les autorités sanitaires européennes, sans délai, de l'impact sanitaire »* de l'acétamipride. *« Il s'agit de mettre la France au même niveau de principe de précaution que les autres pays européens »* (qui autorisent tous cette molécule), a-t-il fait valoir dans un entretien sur France Inter. *« S'il y a un impact sur la santé humaine, il faudra naturellement interdire ce produit dans toute l'UE. Il y a des études en cours sur le rôle perturbateur endocrinien potentiel ou neurotoxique »* de cet insecticide néonicotinoïde, rappelait-il avant de préciser : *« Le Conseil constitutionnel a retoqué la loi sur des données de santé animale et d'impact environnemental »*, mais pas en lien avec la santé humaine, considère Yannick Neuder. Dans leur décision, les Sages ont tout de même rappelé que les néonicotinoïdes présentent *« des risques pour la santé humaine »*.

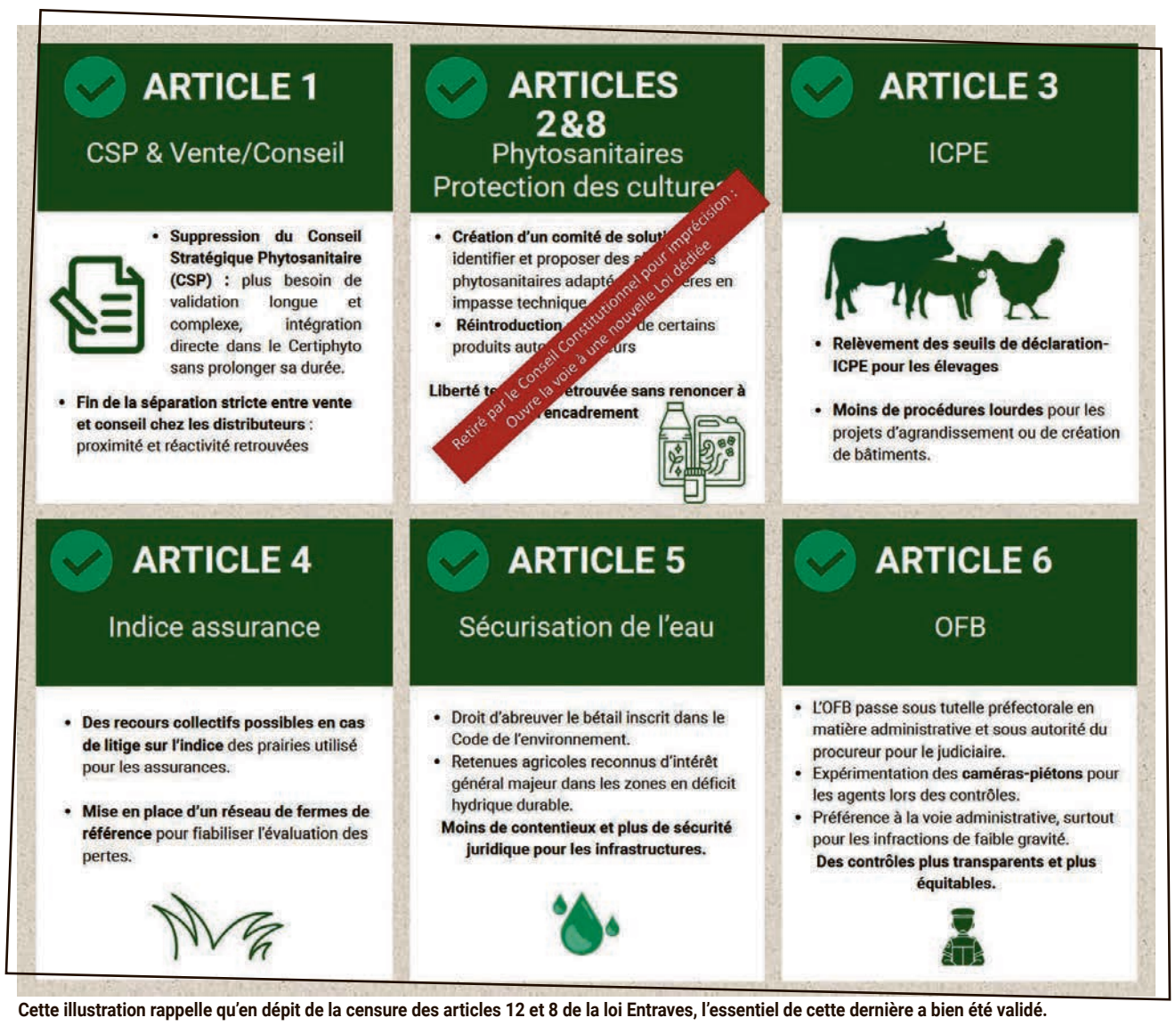
Accélérer les transitions

De son côté, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard a, dans un communiqué du 8 août, indiqué qu'elle prenait acte de la décision du Conseil constitutionnel. Elle déplore toutefois une *« surtransposition par rapport au droit européen »*, cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes étant autorisé dans les autres États membres jusqu'en 2033. La ministre veut *« poursuivre le travail auprès de la Commission européenne pour avancer vers une harmonisation des règles phytopharmaceutiques en Europe »*. Son but ? *« Que les décisions soient prises au niveau européen et non plus au niveau national. »* La locataire de la Rue de Varenne souligne qu'elle a déjà reçu *« le soutien d'une dizaine d'États membres »* et qu'elle compte inscrire ce sujet *« à l'ordre du jour des prochains Conseils européens »*. Au niveau français, elle veut *« accélérer les transitions vers des alternatives aux néonicotinoïdes. Certaines filières, comme la noisette, sont menacées. J'ai demandé à l'Inrae d'identifier les productions en danger. Les résultats seront rendus à la rentrée »*, prévoit-elle.

Se remettre à l'ouvrage

En attendant, cette censure génère des réactions dans différentes filières, notamment chez les producteurs de betteraves à sucre. La Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB, FNSEA) demande par communiqué *« des mesures drastiques de sauvegarde pour éviter un effondrement des filières concernées : indemnisation des pertes causées par la jaunisse ; investissement dans la recherche d'alternatives ; un projet de loi adapté pour chaque filière concernée pour répondre à l'encadrement insuffisant du dispositif de la loi Duplomb soulevé par le Conseil constitutionnel »*. Pour la FNSEA, la censure de la réintroduction de l'acétamipride est *« un choc, inacceptable et incompréhensible. C'est inacceptable que le Conseil constitutionnel continue à permettre des surtranspositions du droit européen qui autorise l'acétamipride jusqu'en 2033 dans l'UE »*, a indiqué son vice-président Jérôme Despey. Dans un communiqué commun, les JA et la FNSEA demandent que les articles censurés soient *« retravaillés pour que les engagements politiques de l'hiver 2024 soient enfin tenus. Nous demanderons que les points censurés soient rapidement repris dans un prochain texte agricole »*. L'essentiel des articles restants ayant été validés, les syndicats majoritaires considèrent que *« cette censure partielle ne remet pas en cause le cœur du texte et que cette loi pose des bases essentielles et attendues sur des sujets clés »*. Si la réintroduction de l'acétamipride était la mesure la plus controversée de la PPL Entraves, ce texte comprenait aussi de nombreuses autres mesures : elles ont presque toutes été validées par le Conseil constitutionnel, ouvrant ainsi la voie à la promulgation par le Président de la République, intervenue ce 11 août. Dans leur décision, les Sages apportent deux *« réserves d'interprétation »* à l'article 5, qui octroie aux projets de stockage de l'eau une présomption *« d'intérêt général majeur »*. Ce statut ne pourra pas être accordé aux *« prélèvements au sein de nappes inertielles »* et pourra être contesté au cas par cas devant la justice.

Berty Robert, avec Agrapresse



Cette illustration rappelle qu'en dépit de la censure des articles 12 et 8 de la loi Entraves, l'essentiel de cette dernière a bien été validé.

// ÉLEVAGE PORCIN

Des dizaines de projets pourraient sortir des cartons

Le Conseil constitutionnel n'ayant pas censuré l'article 3 de la proposition de loi Entraves sur les procédures ICPE en élevage, plusieurs dizaines de dossiers en production porcine pourraient être déposées ces prochains mois, selon le directeur de la Fédération nationale porcine (FNP-FNSEA) Éric Thébault, interrogé le 8 août par Agra Presse. C'est le cas de projets soumis à enquête publique (au titre de la loi Industrie verte) qui attendent de bénéficier de la dérogation consistant à remplacer la réunion publique par une permanence organisée par le commissaire ou la commission d'enquête.

Quant aux projets de plus grande échelle soumis à autorisation ICPE, quelques autres dizaines ne nécessiteront plus d'étude d'impact environnemental dès que les seuils seront relevés au niveau européen, soit à compter de septembre 2026, avec la révision de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED). Comme le souligne Éric Thébault, *« par définition, les bâtiments neufs ne présentent pas de risques pour l'environnement et offrent de bonnes conditions de travail et d'élevage. Par ailleurs, souvent, les prescriptions des administrations pour les dossiers d'enregistrement sont proches des dossiers d'autorisation ICPE »*.

La présidente de BFC salue une censure *« partielle mais historique »*

Dans un communiqué diffusé le 8 août, Marie-Guite Dufay, la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) a réagi à la censure partielle du projet de loi Entraves par le Conseil constitutionnel. *« Le Conseil constitutionnel (…) vient de censurer partiellement ce texte législatif. Je rappelle qu'une pétition citoyenne a réuni plus de deux millions de signatures en l'espace d'un mois contre ce texte très controversé. Les Sages jugent que l'article 2, principal article du texte, autorisant la réintroduction de trois pesticides de la famille des néonicotinoïdes, dont l'acétamipride, porte atteinte à la charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle. Cette décision très attendue, que je salue avec ma majorité régionale, est une avancée historique pour la protection de l'environnement et la santé humaine ».*

// GROUPAMA

Retour sur les soirées sociétaires

Groupama a organisé, pour la première année, une série de soirées « rencontres sociétaires » afin d'attirer plus de personnes à leurs assemblées générales. Retour sur cette année test.



Valérie Zekl

Les rencontres mutualistes sont les nouvelles assemblées générales de Groupama.



Valérie Zekl

Retour en image sur la soirée sociétaire réalisée, par Groupama, au Château de Saint-Fargeau.



Valérie Zekl

Retour en images sur une autre soirée sociétaire réalisée par Groupama.

Après avoir organisé une dizaine de soirées sociétaires dans chaque zone du département, d'avril à juin, Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste, à la direction Yonne, à Groupama, se félicite des retours positifs qu'elle a pu entendre. *« C'était de vrais temps forts sous le signe de la proximité et du partage. Le Directeur Général de la Caisse Régionale a d'ailleurs réalisé une prise de parole, à l'occasion d'une des soirées sociétaires. Ces événements permettent à nos sociétaires d'avoir de vraies discussions avec nos responsables et élus »*, confie-t-elle, le sourire aux lèvres. Cette année, Groupama a souhaité diviser ce qu'elle pouvait qualifier précédemment d'*« assemblée générale »*, par *« un vote digitalisé, soit par ordinateur ou par courrier. L'objectif est d'avoir un vote sécurisé en collaborant avec deux prestataires »*, ainsi qu'une soirée sociétaires, afin *« de faire venir un sociétariat qu'on n'a pas l'habitude de voir »*. Cette volonté de *« vote digitalisé »* a fait ses preuves, puisque Valérie Zekl se félicite, d'avoir *« doublé le nombre de votants »*. Pour elle, *« c'est simplement une nouvelle habitude à prendre ! »*, et ça permet aux sociétaires de *« les débarrasser de quelque chose de pesant »*.

« Toucher un autre sociétariat »

Côté soirée sociétaires, Groupama a voulu viser grand, en proposant une dizaine d'événements dans des endroits remarquables et accrocheurs, comme *« l'Orangerie du Château de Percey, un fun space à Sens, le Château de Saint-Fargeau, ainsi que la salle Kimmeridgien à Chablis »*, détaille-t-elle. Fière de ces événements, Valérie Zekl, ajoute, *« qu'au Château de Saint-Fargeau, nous avions prévu une visite guidée »*, ou *« qu'à la salle Kimmeridgien, nous avions programmé un spectacle transformiste et une soirée dansante »*, des attentions qui n'ont pas laissé de marbre les sociétaires. *« Les gens changent leurs habitudes et ça leur plaît. On a remarqué qu'un sociétariat plus jeune était présent, ils sont même venus parfois avec leurs enfants »*, commente-t-elle. Et ces initiatives ne viennent pas de nulle part. *« Une commission régionale est allée voir ce qui se passe dans les autres caisses Groupama, et notamment des caisses plus expérimentées, pour voir les choses à faire et celles à éviter »*, confie-t-elle, avant de continuer qu'aujourd'hui, *« nous avons créé un nouveau groupe de travail, cette année, afin d'améliorer le système de vote par correspondance »*. Se rapprocher de ces sociétaires, peut également aider Groupama, dans le recrutement de nouveaux élus de caisses locales, c'est pour elle, *« le moment pour nos sociétaires, de découvrir son assurance autrement »*.

Charlotte Sauvignac

Devenir élu de caisse locale

Crée à l'occasion d'un rassemblement d'agriculteurs pour venir en aide aux autres agriculteurs, Groupama recherche aujourd'hui des figures locales qui seront là pour représenter les sociétaires d'aujourd'hui et de demain. Avec plus de 30 000 personnes au sein du collectif, un élu de caisse locale a pour mission principale de faire le lien entre les sociétaires et Groupama. Les élus ont par exemple *« le rôle d'apporter du réconfort au moment des sinistres »*, ce sont les *« yeux et les oreilles du terrain »*, confie Valérie Zekl. Être élu, c'est *« s'impliquer dans la vie locale et dans les prises de décision de l'entreprise »*, conclut-elle.

// SDAE

L'IA sur le devant de la scène

Le 9 septembre prochain, la section des anciens exploitants de l'Yonne tiendra son assemblée générale au sein du Lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

La Section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE), a choisi d'organiser son assemblée générale le 9 septembre prochain, sur le thème « L'Intelligence Artificielle au service de notre quotidien ». Celle-ci se tiendra dans l'amphithéâtre du lycée agricole d'Auxerre La Brosse. L'occasion pour les anciens actifs agricoles de revenir sur les grands pans de l'année écoulée à travers le rapport d'activité, la commission des voyages et activités, le rapport moral ainsi que les travaux réalisés par les membres du bureau.

Conscients des évolutions agricoles, les membres du SDAE ont décidé de faire le point sur ce sujet en invitant Hervé Pillaud, conférencier, auteur et spécialiste dans le numérique en agriculture en France. Ancien éleveur de vaches laitières, il a été très impliqué dans l'amélioration génétique de la race laitière montbéliarde et s'inscrit donc dans une démarche d'innovation en agriculture. C'est un choix mûrement réfléchi, qui permet aux retraités syndiqués de *« garder un pied dans le monde actif »* et de *« dédiaboliser l'image de l'IA et des innovations numériques »*, confie Bérénice Mésona, animatrice de la SDAE. Aujourd'hui plus que jamais, l'agriculture fait face aux innovations qui permettent de simplifier le métier d'agriculteur, l'objectif sera donc pour lui de *« faire le pont entre le volet agricole et le quotidien en général »*, ajoute-t-elle. Après des échanges stimulants, l'assemblée générale continuera autour d'un repas[1], 12 h 45, à la cantine du lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Dans un second temps, une excursion au site archéologique[1] d'Escolives-Sainte-Camille est prévue à partir de 15 h.

Charlotte Sauvignac



Bérénice Mesona

Affiche de l'Assemblée Générale de la SDAE.

(1) Pour participer au repas et ou à la visite, l'inscription est obligatoire.
Vous devez vous adresser à Emmanuelle Larrive au 03 86 49 48 20.

Voyages et loisirs

Présidée par Monique Rémond, la commission voyages & loisirs a entrepris plusieurs séjours en 2024, dont un en Albanie. Au cours de cette semaine de déplacement, les participants ont eu l'occasion de visiter deux exploitations agricoles : une pisciculture et un rucher. Plus récemment, en mai, ils sont également partis découvrir le Pays basque et ses nombreuses spécialités (piment d'Espelette, foie gras et truite). Une journée conviviale est prévue le 17 septembre prochain à Briare.

// FÊTE DÉPARTEMENTALE

La team Delin est dans la place

La fromagerie de Gilly-lès-Cîteaux sponsorise un C15 pour les Jeunes Agriculteurs de la Côte. Le bolide sera sur la ligne de départ de la course d'Hauteroche.

En Formule 1, on connaît McLaren, Ferrari, Mercedes ou encore Aston Martin. En C15, il y aura désormais Delin ! La fromagerie a décidé de surfer sur la dynamique des courses côte-d'oriennes en s'associant aux Jeunes agriculteurs de la Côte, équipe couvrant un large territoire entre Dijon sud et Beaune. Un bolide à effigie de l'entreprise leur a été entièrement financé, celui-ci sera présent les 23 et 24 août à Hauteroche, lors des épreuves organisées dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture.



Philippe Delin, le P.-D.G. de la fromagerie, la semaine dernière avec trois JA : Jules Pépin, Clément Stoenel et Jean-Nicolas Malsert.

Un grand merci

Clément Stoenel, président du canton JA, remercie Philippe Delin pour sa confiance : *« La fromagerie nous aidait déjà depuis la relance de notre équipe il y a un peu plus d'un an. Ce nouveau projet est né lors d'un échange sur les courses de C15, qui sont en vogue dans le département : Philippe Delin avait déjà vu le bolide aux couleurs de Mistral… Nous nous en sommes inspirés pour faire la même chose avec son entreprise et notre canton. Le résultat est vraiment top. Toute notre équipe le remercie ! »*. Les JA de la Côte seront en course à Hauteroche avec deux C15, comme l'indique le jeune homme de Noiron-sous-Gevrey : *« nous avions déjà un véhicule qui a tourné en mai, sur le circuit d'Is-sur-Tille. Avec désormais deux bolides, il y aura vraiment de quoi s'amuser et passer tous ensemble un très bon moment à la fête départementale. La majorité de notre vingtaine d'adhérents devrait être là pour participer et/ou supporter ! »*.

Pas de quoi !

Philippe Delin, président-directeur général de la fromagerie, partage lui aussi un enthousiasme certain : *« Si nous voulons conserver demain des agriculteurs sur tout notre territoire, il faut les aider par diverses façons ! Nous nous prenons au jeu avec ce joli C15, qui met en avant les briques de lait, les producteurs et la marque 100 % Côte-d'Or. Je n'ai jamais assisté à une course de C15, ce sera une première pour moi ! »*. L'actualité de la fromagerie de Gilly-lès-Cîteaux c'est aussi sa hausse d'activité continue, avec ses 180 personnes travaillant sur ses trois sites de production et son chiffre d'affaires approchant désormais la barre des 42 millions d'euros.

AG

// EMPLOI

À la fête de l'agriculture de Côte-d'Or, on parlera aussi boulot !

Dimanche 24 août, à l'occasion de la fête de l'agriculture de Côte-d'Or, les services emploi de la FDSEA 21 et de l'Anefa 21 répondront à toutes vos questions. Passez les voir sur leur stand !

Faire la fête et parler boulot, ce n'est pas incompatible ! D'autant plus que la fête de l'agriculture de Côte-d'Or, organisée par les Jeunes agriculteurs du canton de Venarey-Montbard, les 23 et 24 août, sur la commune de Hauteroche, a aussi pour ambition de mettre en valeur les métiers agricoles. C'est pourquoi, en toute logique, les visiteurs qui feront le déplacement à Hauteroche pourront aussi se rendre sur le stand de la FDSEA 21 et de l'Anefa 21. Dimanche 24 août, les équipes des services emploi et syndical seront présentes pour vous accueillir tout au long de cette journée festive et conviviale. Vous pourrez découvrir un stand coloré entièrement dédié à l'accompagnement des employeurs agricoles et des salariés : vous y trouverez des informations sur l'emploi, la formation, la gestion de la paie, l'appui juridique ou encore le Document unique d'évaluation des risques (DUER) et la prévention en sécurité.

L'équipe de la FDSEA et de l'Anefa 21 sera à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins.

Quiz et petites douceurs

À découvrir aussi à l'occasion de cette fête, une nouveauté : un quiz ludique spécialement conçu pour mettre en avant les différents pôles (Emploi, Paie, Juridique). Vous pourrez tester vos connaissances et tenter de remporter des *goodies* aux couleurs de la FDSEA 21 et de l'Anefa 21 ! Des douceurs attendront également les petits gourmands, ainsi qu'une bonbonne à lait qui proposera des dégustations avec différents parfums. Au programme par ailleurs : des échanges personnalisés, des conseils sur-mesure pour la gestion de votre exploitation ou la conduite de votre carrière en agriculture. Que vous soyez chef d'exploitation, salarié, ou simplement curieux, n'hésitez pas à rejoindre ce stand riche en informations.

Berty Robert



Tous les services liés à l'emploi, aux recrutements ou la gestion de carrière agricole seront présents à la fête d'Hauteroche.

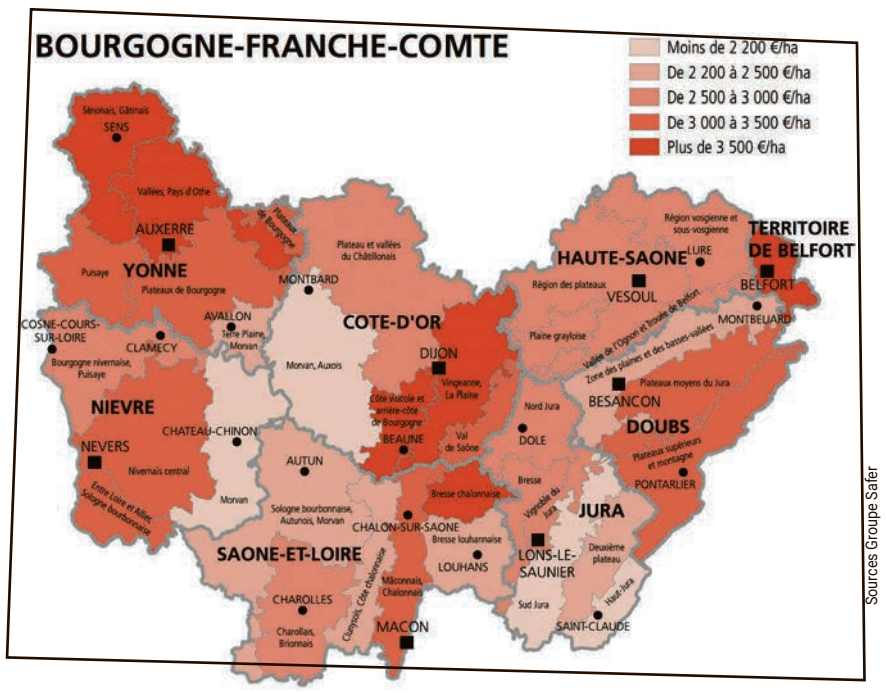


// FONCIER AGRICOLE

La Bourgogne Franche-Comté, région la plus attractive

L'analyse annuelle des marchés fonciers agricoles livrée par la Safer de France révèle que la Région BFC demeure l'une des plus attractives de France pour ses terres agricoles.

C'est dans un contexte de marchés fonciers (terres agricoles, viticoles, forêts, maisons de campagne) très contrasté que s'inscrit l'analyse nationale fournit par les Safer pour 2024. Pour les terres et les prés, secteur qui vous intéresse au premier chef, sur le plan national, on a assisté à un repli des transactions de près de 6 % pour un total d'un peu plus de 430 000 ha (en baisse de 5,2 % /2023) et pour un mondant de plus de 6,1 milliards d'euros (une valeur en fort recul de 17,7 %). Dans ce contexte, il faut néanmoins noter la montée en puissance des sociétés dans les acquisitions de foncier agricole (+ 6,3 % pour les sociétés d'exploitation agricole et + 5,9 % pour les sociétés de portage du foncier). 2024 marque, par ailleurs la troisième année de hausse du prix des terres libres, mesurée, pour les grandes cultures, en raison de baisses de cours et de récoltes basses pour certaines cultures, mais plus nettes en élevage bovin, dans un contexte de stabilisation des cours à des niveaux supérieurs en moyenne en lait et viande, par rapport aux années précédentes. On assiste aussi en 2024 à la deuxième année de hausse mesurée du prix des terres louées. Une fois ce contexte national posé, comment se comporte le marché du foncier agricole en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ? L'analyse de la Safer montre que les prix des terres et prés loués ont connu une légère baisse en 2024 alors que les prix des terres libres sont restés relativement stables. La BFC conserve son statut de région aux prix fonciers les plus attractifs de France métropolitaine.



Sources Groupe Safer

Cartographie des prix du foncier agricole en BFC en 2024.

En lien avec la rentabilité des exploitations

Département par département, les choses se présentent de la manière suivante :

- **Côte-d'Or :** Le marché des terres et prés connaît une légère érosion de manière générale en 2024, avec une baisse des surfaces échangées de l'ordre de 7 %. L'écart entre les prix de vente des biens loués et des biens libres tend à se resserrer. Les constats de baisse des années précédentes se confirment sur les secteurs d'élevage, où la pression foncière et la demande sont moins prégnantes. À l'opposé, la concurrence sur les terres à vocation céréalière est d'autant plus forte que le potentiel est élevé (+ 1 % sur les biens libres dans la Plaine).
- **Nièvre :** Le marché se contracte encore, avec une poursuite de la baisse des valeurs des terres libres, atteignant parfois 8 %. Les prix des biens loués sont plutôt orientés à la hausse. Le marché connaît une baisse du nombre de transactions et des surfaces vendues. Toutefois, la rentabilité des exploitations bovines s'améliore, à la faveur de cours en hausse significative.
- **Yonne :** Le marché des terres et prés est stable en nombre de ventes par rapport à 2023 mais évolue à la baisse en surface (- 18 %) et en valeur (- 9 %), en terres libres ou occupées. La part des biens occupés représente 79 % des surfaces cédées (+ 1 % par rapport à 2023), d'où un marché des biens libres extrêmement restreint de 809 ha, soit 21 % des surfaces vendues.
- **Saône-et-Loire :** Les prix moyens masquent des situations locales très différenciées. Une nette augmentation des prix est constatée en Bresse châlonnaise, tandis que la Bresse louhannaise, le Mâconnais, le Châlonnais, le Charollais et le Brionnais subissent une baisse des valeurs.
- **Doubs :** Les prix se stabilisent, avec une légère hausse en zone de plaine, à l'exception des zones en bordure de plateaux qui subissent une augmentation portée par un nombre croissant de transactions et une certaine pression foncière.
- **Jura :** Le marché foncier reste stable avec des valeurs moyennes qui se maintiennent autour de 2 400 euros/ha. L'offre reste limitée et les propriétaires conservent leurs terres, profitant d'un rendement locatif attractif. Les transactions restent peu nombreuses, ce qui limite les variations de prix.
- **Haute-Saône :** Les prix des terres et prés progressent. Cette hausse s'observe sur tous les secteurs du département, pour des parcelles libres comme pour celles occupées. Cette dynamique témoigne du besoin de consolidation des exploitations de grandes cultures et d'élevages et de s'adapter aux évolutions du climat.
- **Territoire de Belfort :** Les prix sont stables sur ce marché qui reste restreint.

Berty Robert (Sources Groupe Safer)

Les prix par département

Prix des terres et prés libres en euros/ha :
En Côte-d'Or : 3 050 euros (- 4 % / 2023)
Dans la Nièvre : 2 940 euros (- 4 %)
Dans l'Yonne : 3 580 euros (+ 2 %)
En Saône-et-Loire : 2 570 euros (+ 7 %)
Dans le Doubs : 3 040 euros (+ 4 %)
Dans le Jura : 2 450 euros (- 1 %)
En Haute-Saône : 2 700 euros (+ 4 %)
Dans le Territoire de Belfort : 3 620 euros (- 2 %)

Prix des terres et prés loués en euros/ha :
En Côte-d'Or : 2 870 euros (+ 4 %)
Dans la Nièvre : 2 830 euros (+ 4 %)
Dans l'Yonne : 3 290 euros (+ 5 %)
En Saône-et-Loire : 2 190 euros (0 %)
Dans le Doubs : 3 210 euros (+ 5 %)
Dans le Jura : 2 390 euros (+ 1 %)
En Haute-Saône : 2 680 euros (+ 4 %)
Dans le Territoire de Belfort : 3 660 euros (+ 3 %)

// AIDE

Un nouvel appel à projets en lien avec les MAEC

Dans le cadre du Feader, un nouvel appel à projets Mesure agroenvironnementale et climatique forfaitaire (MAEC) Transition des pratiques est ouvert.

Ce nouvel appel à projets « Mesure agroenvironnementale et climatique forfaitaire (MAEC) Transition des pratiques » est ouvert jusqu'au 29 octobre. Il s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans la transition de leur exploitation vers des systèmes plus durables. Il est porteur d'une subvention forfaitaire d'un montant de 18 000 euros. Cette subvention permettra de financer les surcoûts et les manques à gagner liés aux projets de transition. L'engagement, pour une durée de cinq ans, devra porter sur l'un des trois volets suivants :

- **Volet « Stratégie phytosanitaire » :** réduction de 30 % de l'indice de fréquence de traitements herbicides et hors herbicides attendue à l'échelle de l'exploitation ;
- **Volet « Bilan carbone de l'exploitation » :** réduction de 15 % du bilan carbone attendue à l'échelle de l'exploitation ;
- **Volet « Amélioration de l'autonomie protéique en élevage » :** atteinte des valeurs cibles sur au moins deux des quatre blocs techniques mobilisables à choisir par l'exploitant, détaillés dans l'appel à projets (1).

Les exploitants devront choisir le volet sur lequel ils souhaitent s'engager : le versement de la subvention de 18 000 euros sera conditionné à l'atteinte des objectifs attendus et aux moyens mis en œuvre pour y parvenir.

D'après communiqué

(1) : Pour connaître les modalités liées à cette mesure, connectez-vous sur www.europe-bfc.eu Puis sur https://www.europe-bfc.eu/nos-aides/mesure-agroenvironnementale-et-climatiqueforfaitaire- transition-des-pratiques, ou contacter le service instructeur : feader.maec-transition@bourgognefranchecomte.fr

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Une rentrée avec Jade sur le Territoire de Belfort

Les Terres de Jade, la grande fête agricole voulue et développée par les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, mettra pour la première fois en lumière ce petit département attachant, le premier week-end de septembre.

Les Terres de Jade, un événement destiné à promouvoir l'agriculture et ses métiers, développé par les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), va connaître sa quatrième édition les 6 et 7 septembre. Rendez-vous est donné dans le Territoire de Belfort, sur la commune d'Andelnans. À cette occasion, la part belle sera faite aux produits de notre région. Il s'agira aussi de faire découvrir l'agriculture au plus grand nombre, à travers un panel d'animations très large, allant du traditionnel concours de labour au moiss'bat cross, en passant par le Comice de vaches. Les JA du Territoire de Belfort espèrent voir les familles nombreuses pour faire profiter au plus jeunes des nombreuses animations qui leur seront dédiées dans l'espace Jeunes Agriculteurs avec la présence de la mascotte « Jade », petite fermière aux bottes rouges qui leur réserve, tout un tas de surprises. Voici les grandes lignes du programme qui sera proposé :

- **le site d'Andelnans ouvrira ses portes au public le samedi 6 septembre** à 10 heures. Toute la journée vous pourrez découvrir une exposition de matériels agricoles, il y a aura aussi des jeux pour les enfants une mini-ferme, des balades à poneys, des structures gonflables, un marché de producteurs et d'artisans, ainsi que des démonstrations de moiss'batt cross ;
- de 13 heures à 17 heures, assistez à la finale départementale des labours ;
- à 19 heures, ouverture du chapiteau central pour la soirée bal avec repas (réservations possibles sur https://www.helloasso.com/associations/les-eleveurs-belfortains/evenements/repas-dansant-terres-de-jade-2025).
- à partir de 22 h 30, entrée sans repas possible à 10 euros. Concert du groupe Les Spiders en live, suivi d'un DJ set explosif pour enflammer la piste !

Dimanche 7 septembre :

- ouverture du site à 10 heures, début des concours bovins et toute la journée, comme la veille : matériels agricoles et jeux pour les enfants.
- à 11 heures, début de la finale régionale des labours, remise des prix à 18 heures.

Berty Robert, avec communiqué

ÉLEVAGE

// ÉTABLISSEMENTS SIRUGUE

Oui, c'est tentant

En volaille, il y a tout pour faire en Bourgogne Franche-Comté et tous les feux sont au vert pour progresser. Et si vous vous laissiez tenter ?

La dernière actualité en date pour volaille, c'est la loi Duplomb : celle-ci va alléger les contraintes pour celles et ceux qui souhaitent voir *« plus gros »* en faisant construire un second bâtiment. Mais ce sujet n'a pas été abordé la semaine dernière avec Mathieu Sirugue, cette loi n'étant pas encore passée au Conseil constitutionnel lors de la rencontre. Les discussions ont porté sur les caractéristiques de l'activité et surtout, sur l'opportunité de se lancer.



Mathieu Sirugue, adjoint de direction, le 6 août au siège d'Esbarres.

Multiples possibilités

Mathieu Sirugue souligne d'emblée la dynamique de la filière volaille : dans la région, il est possible de tout faire, des poulets de chair, des poules pondeuses, des canards mais aussi de la poule reproductrice, le tout dans différentes espèces et tailles de projets : *« Un atelier peut permettre une installation ou bien générer un complément de revenus pour quelqu'un qui est déjà installé. En ce moment, je pense notamment aux producteurs céréaliers pour qui les cours ne sont pas favorables… L'agriculteur est d'autant plus gagnant avec les économies générées sur le plan d'épandage. La volaille présente de nombreux avantages pour tout le monde : par exemple, il faut peu de foncier pour se lancer, les plus gros bâtiments ne dépassant pas 2 000 m². Les ateliers peuvent aussi intéresser les hors cadres familiaux, rappelons-le ! Selon la taille du projet que l'on choisit, il est possible d'y consacrer seulement quelques heures par jour, ou bien une journée entière avec un réel temps plein »*. Certes, ces outils ne sont pas *« donnés »* sur le plan financier, mais les banques suivent facilement, comme l'assure Mathieu Sirugue : *« les retours d'expériences sont nombreux, ils confortent tout le monde ! De notre côté, nous fournissons une étude économique et il n'y a aucun problème. Je ne connais aucun projet qui ne soit pas allé au bout à cause du financement »*.

Ils accompagnent

Les Établissements Sirugue se tiennent à disposition pour tout renseignement. Mathieu Sirugue est entouré de Célia Lambert et Marie Blanc, deux collaboratrices spécialisées volailles prêtes à accompagner les porteurs de projet : *« nous pouvons faire du sur-mesure, en nous occupant de tout, de A à Z. Si le projet est très important, nous vous mettrons en lien avec les bonnes personnes »*. Mathieu Sirugue rappelle qu'il y a tout pour faire en Bourgogne Franche-Comté : *« nous avons la chance d'avoir des grands groupes installés dans la région. Au niveau national, certains ont la velléité de se développer ici, chez nous, afin de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier, De notre côté, nous sommes partenaires avec les opérateurs, les centres de conditionnement… Nous sommes en relation avec l'ensemble des maillons de la chaîne ! »*.

Un savoir-faire

Les Établissements Sirugue, qui fêteront leur 70e anniversaire en 2026, maîtrisent parfaitement la volaille : *« c'est d'ailleurs le métier historique de la société. Notre premier client en 1956 avait des poules pondeuses ! La volaille n'est plus notre marché numéro un mais elle représente tout de même 28 % de notre activité. Sur 135 000 tonnes d'aliments commercialisées chaque année, 37 000 le sont en direction de la volaille, le reste étant consacré aux porcs (30 %) et aux ruminants (42 %) »*.

AG

Contact : 06 34 90 27 66.

// POINT DE VUE

« C'est lamentable »

Nicolas Michaud, éleveur à Pagny-le-Château et président d'Alysé, livre son ressenti sur la « gestion » de la dermatose nodulaire.

Il suit l'actualité de cette nouvelle maladie depuis la détection de celle-ci le 29 juin en Savoie. Comme un peu tout le monde, il ne la connaissait pas. *« Après la FCO, la MHE, la tuberculose, voici la DNC… Oui, on s'en serait bien passé, on ne sait pas où et quand ça va s'arrêter »*, confie Nicolas Michaud, éleveur de vaches laitières dans le val de Saône et président de la coopérative Alysé. Celui-ci a déjà vu passer de nombreuses vidéos sur internet, avec des vaches entassées dans des bennes et des éleveurs forcément désabusés. Nicolas Michaud se dit scandalisé devant le protocole mis en place par l'État : *« on ne plaisante pas avec le sanitaire mais là, c'est vraiment trop restrictif. Je ne comprends pas cet abattage systématique du troupeau si une vache est retrouvée positive. Même les animaux vaccinés sont abattus si le délai de 21 jours après l'injection n'est pas atteint, c'est incompréhensible. Là, je viens de lire le témoignage d'un jeune éleveur déprimé, qui allait perdre ses 67 bovins alors que ces derniers avaient été vaccinés 19 jours plus tôt… C'est n'importe quoi, on ne laisse aucune chance aux éleveurs »*.

Très compliqué

Plus d'un millier d'animaux avaient déjà été euthanasiés début août : *« cela représente plusieurs kilomètres de bovins les uns après les autres, comme j'ai pu lire dans une autre publication… Cela fait froid dans le dos. Aujourd'hui, c'est ça et demain, ce sera quoi ? La France veut toujours faire plus blanc que blanc, par principe de précaution. Est-ce que l'on va faire pareil avec la FCO et la MHE ? En tant qu'éleveur, j'aurais vraiment du mal à accepter que l'on vienne abattre mon troupeau si une seule vache était malade. Et perdre toutes ses bêtes, c'est aussi perdre sa génétique, qui est souvent le résultat du travail de plusieurs générations d'éleveurs. Cela doit être extrêmement compliqué pour les personnes concernées »*.



Le Côte-d'Orien ne comprend pas qu'*« aucune chance ne soit laissée aux éleveurs, bien souvent contraints de voir disparaître tout leur cheptel, même vacciné depuis plusieurs jours »*.

« C'est voulu »

Le Côte-d'Orien envisage d'ores et déjà des problèmes dans la filière laitière du secteur : *« inévitablement, tant de vaches en moins, ce sera tant de lait en moins… Ce ne sera pas sans conséquence. Quelque part, je pense que tout cela est voulu par nos dirigeants. On entend dire que les cheptels doivent baisser de 30 % : c'est peut-être par le biais du sanitaire, qu'ils vont y arriver. Aux Pays-Bas, ils ont déjà baissé le nombre de troupeaux en instaurant des normes sur les effluents d'élevage. Toutes les techniques sont bonnes pour nous faire avaler des couleuvres ! Avec le Mercosur, il faut sans doute assainir notre marché et faire de la place pour faire entrer des produits qui n'ont rien à voir avec les nôtres. Pour moi, toutes ces magouilles ont un seul but : la déchéance de notre production agricole »*.

AG

// ÉLEVAGE BOVIN

Interbev mène l'enquête

L'interprofession bétail et viande de Bourgogne Franche-Comté demande aux éleveurs de bovins de répondre à un questionnaire en ligne. Le but est de réaliser une cartographie de ces éleveurs.

Interbev Bourgogne Franche-Comté (BFC), l'interprofession qui regroupe des acteurs de toute la filière bétail et viande régionale (éleveurs, négociants, abatteurs, transformateurs, bouchers, distributeurs) a décidé de lancer une vaste enquête destinée à disposer d'une vision plus précise de l'élevage bovin (lait et viande). Pour cela, elle a confié une mission à une étudiante en BTS Productions animales du lycée Granvelle de Dannemarie-sur-Crête, Océane Laborey, qui réalise actuellement un stage au sein d'Interbev. L'un des objectifs est de mesurer l'impact des pratiques d'élevage des producteurs de viande sur la valorisation de la viande régionale. Le questionnaire, accessible en ligne via le QR code ici présent, est court (24 questions) et vise à mieux comprendre les pratiques, les attentes, et comment les éleveurs vivent leur métier. L'étudiante s'appuiera aussi sur les réponses obtenues pour réaliser un rapport sur le thème suivant : « Comment l'identification des producteurs de bovins et des circuits de consommation en BFC contribue-t-elle à la valorisation de la viande régionale ». Les questions abordées couvrent un large spectre sur sa situation géographique, son type d'élevage, sa race d'élevage, les types de fourrage utilisés, l'usage ou non d'un signe de qualité ou d'origine, ou encore la durée moyenne d'engraissement…

Berty Robert

ÉLEVAGE

// FOIRE AUX OVINS REPRODUCTEURS

58

Échanges, vitrine et commerce

Durant la période estivale, Moulins-Engilbert est effervescente notamment grâce à la tenue de la foire-concours aux ovins reproducteurs.

Après la foire-concours aux culards le 31 juillet, le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert proposait sa foire aux ovins reproducteurs le 5 août au Champ de foire de la ville. Au total, environ 15 élevages étaient au rendez-vous, venant principalement de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Puy de Dôme ou encore de l'Allier. Parmi eux quelques nouveaux venus pour la première fois ; *« preuve de la renommée de cet événement »* selon Gilles Trinquet, président du Comité. Pour mémoire, les professionnels ont pu apprécier environ 95 animaux de race Texel, Suffolk ou encore Mouton Charollais, et les animaux furent départagés, pour le concours, par Marcel Cottin et Bernard Cousin.



Quinze élevages étaient présents pour participer à la foire de Moulins-Engilbert.

Liens à choyer

Pour lui, ce rendez-vous traditionnel est *« une belle opportunité pour les éleveurs d'échanger sur de nombreux sujets avec leurs collègues. En somme, c'est un véritable lieu de rencontre »* détaille Gilles Trinquet. En sus, et comme elle se déroulait, comme à l'accoutumée, en parallèle de la foire mensuelle, cela assura à la foire une affluence de curieux autour des enclos. Même si l'ambiance avait un petit air de vacances de bord de mer, la convergence des professionnels et du grand public était une occasion rêvée pour discuter des actualités engendrant quelques débats : *« Ce moment permet de recréer un lien entre citadins et ruraux notamment pour discuter des contraintes des éleveurs à l'image de la prédation car force est de constater qu'il y a une grande incompréhension du grand public autour de ce sujet »*. Pour Gilles Trinquet, la raison est simple : *« il y a une grande communication autour de la présence du loup en France, mais cette médiatisation très importante déforme, à mon sens, ce que les éleveurs vivent au quotidien »*. Malgré tout, les visiteurs, jeunes et moins jeunes, semblèrent ravis de pouvoir approcher des ovins *« d'une superbe qualité »* pour Gilles Trinquet qui ajoute : *« cette foire comme les autres organisées dans le département permet aux éleveurs de trouver une génétique pour leur cheptel. Le public peut donc voir ce que les éleveurs peuvent faire de plus beau grâce à un savoir-faire indéniable, qui fit mouche puisque plus de 30 reproducteurs ont été vendus »*. Enfin, pour cette édition, la municipalité offrit le casse-croûte traditionnel aux éleveurs, et Gilles Trinquet espère les voir nombreux pour soutenir la deuxième édition de la vente à main levée du 18 octobre prochain. Pour rappel, cette journée s'articulera autour de l'exposition des animaux et du concours durant la matinée, pour être suivie par les enchères l'après-midi.

Chloé Monget



Marcel Cottin et Bernard Cousin étaient jurys pour l'occasion.

Palmarès

Suffolk :
Agneaux : 1. Paul Azevedo (63), 2. Léo Puybourdin (03), 3. Christophe Chappé (58) ; Antenais : 1. Léo Puybourdin (03) ; Agnelles : 1. Yoann Picard (58). Prix d'ensemble agneaux : 1. Léo Puybourdin (03), 2. Paul Azevedo Paul (63), 3. Christophe Chappé (58).
Texel :
Agneaux : 1. Corentin Albert (58), 2. Gaec de Bouard (58), 3. Earl Jérôme Pellé (58), 4. Corentin Albert (58), 5. Gaec de Bouard (58), 6. Earl Jérôme Pellé (58). Antenais : 1. Corentin Albert (58). Prix d'ensemble agneaux : 1. Gaec de Bouard (58), 2. Corentin Albert (58), 3. Earl Jérôme Pellé (58).
Mouton Charollais inscrits :
Agneaux : 1. Michel Clément (58), 2. Enzo Lafaix (03), 3. Émile Gamet (58), 4. Guy Porterat (71). Antenais : 1. Enzo Lafaix (03). Adulte : 1. Michel Clément (58), 2. Enzo Lafaix (03), 3. Gaec des Plots (58). Prix d'ensemble agneaux : 1. Émile Gamet (58).
Mouton Charollais non-inscrits :
Agneaux : 1. et 3. Sébastien Jeannin (21), 2. Émile Gamet (58), 4. Enzo Lafaix (03), 5. Gaec des Plots (58), 6. Christophe Chappé (58), 7. Gaec du Verger (58). Antenais : 1. Christine Lacôte (71). Prix d'ensemble agneaux : 1. Enzo Lafaix (03), 2. Gaec des Plots (58), 3. Sébastien Jeannin (21), 4. Émile Gamet (58), Gaec du Verger (58).



Petits et grands visiteurs ont pu déambuler autour des enclos, en caressant parfois les animaux.

// REPRODUCTEURS OVINS

21

Le plus beau des agneaux

Le Gaec du Moulin de Jonchery, de Diancey (21), a remporté le prix du meilleur agneau charollais de l'année lors du concours national.

La vie est faite de bons et moins bons moments. Il y a quelques mois, nous avions quitté Baptiste Guyot sur une triste attaque de loup sur ses terres à Diancey, entre Saulieu et Arnay. Le revoici dans nos colonnes, mais cette fois avec le sourire après une performance XXL au concours national charollais. Le Gaec du Moulin de Jonchery figure en effet sur deux lignes du palmarès, et pas n'importe quelles lignes. Tout d'abord, le prix du meilleur agneau de l'année, avec un animal répondant au numéro de… 25201 (eh oui, c'est en bovins que les reproducteurs ont des noms). Un magnifique mouton avec du gabarit, beaucoup de qualités de race et une allure incroyable, qui n'ont pas laissé insensible le jury.

Le doublé du 21

Cet animal avait d'abord permis à Baptiste Guyot de remporter le trophée jeune, prix attribué au plus beau reproducteur appartenant à un éleveur de moins de 35 ans. La Côte-d'Or a réalisé le doublé dans cette épreuve car Antoine Thibault, éleveur à Jouey, avait gagné le même trophée mais attribué par un jury étranger (il y a un jury français et un jury étranger au national. La Hongrie était présente pour cette édition 2025). Le Charollais de Baptiste Guyot, mélangé aux autres lauréats du concours, s'est ensuite hissé à la toute première place avec ce fameux prix du meilleur agneau de l'année. Plusieurs éleveurs, pour ne pas dire beaucoup, auraient souhaité l'acquérir mais celui-ci restera à Diancey pour sa carrière ! *« C'est la première fois que nous revenons de Charolles avec ce prix. Celui-là, il fait plaisir. Cet animal est le résultat d'un travail familial de plusieurs générations. Il faudra en prendre soin, redoubler de vigilance et faire en sorte qu'il ne finisse pas comme un dernier champion d'Arnay-le-Duc, tué par le loup en début d'année »*, confie Baptiste Guyot. En termes de concours, la prochaine sortie de *« 25201 »* pourrait être Cournon ou Paris.

Ce n'est pas tout

Ce 63e concours national du 31 juillet et du 1er août a également permis au Gaec du Moulin de Jonchery de repartir avec le challenge génétique, un prix déjà remporté plusieurs fois par Baptiste, Jean-Marie et Francis Guyot ces dernières années. Trente-six exploitations figuraient dans le classement, ce challenge prend en compte le pourcentage de brebis qualifiées dans l'élevage (part de brebis mères à agnelles ou mères à béliers), les index moyens des brebis, le pourcentage de brebis inséminées, la part de béliers de monte naturelle issus de station et la part d'agneaux mis en station. Ce barème avec un système de points récompense les éleveurs qui participent au schéma collectif (station, IA) et qui ont un bon niveau génétique sur les brebis.

Mais aussi

Pour être complet dans le palmarès relatif à la Côte-d'Or, Antoine Thibaut s'est lui aussi attribué une autre distinction : le prix de synthèse jeune du jury hongrois. Le rendez-vous de Charolles, ce sont aussi des ventes d'animaux. Le Gaec du Moulin de Jonchery, boosté par ses résultats en concours, a enregistré 14 transactions à des prix intéressants (7 ovins venant de la station, un reproducteur à la vente nationale et 6 à l'amiable, dans les cases).

AG



Le Côte-d'Orien Baptiste Guyot et son reproducteur primé.

// SAS BRESSON

21 Une nouvelle campagne atypique

Beaucoup de grains (une moisson dans le top 3 depuis 15 ans) mais des prix très dégradés (il faut remonter dix ans en arrière pour trouver plus bas) : le président des Établissements Bresson décrypte la moisson.

Les moissons 2024 étaient atypiques mais cette nouvelle campagne l'est tout autant. *« Il y a un an, ni la quantité, ni la qualité n'étaient au rendez-vous. Cette fois-ci, nous avons une très belle moisson, il y aurait de quoi être très satisfait si les prix ne s'étaient pas effondrés ! »*, indique Damien Racle. Le président des Établissements Bresson observe que la *« marchandise dégradée de l'an passé valait plus cher que la belle production de l'été en cours »* : *« c'est très particulier… Heureusement que les bennes étaient nombreuses et bien pleines, que nous n'avons pas eu 10 ou 20 % de volumes en moins, cela aurait été encore pire en termes de rentabilité. L'état d'esprit actuel est très spécial : la collecte est très belle, en l'occurrence près des 90 000 tonnes pour notre entreprise, il y a beaucoup de qualité, nous allons avoir de très beaux blés à mettre en meunerie… Et malgré tout cela, commercialiser ces très beaux grains aux prix actuels nous fait mal ! »*.



Damien Racle, la semaine dernière, devant les silos de Saulon-la-Chapelle.

Plus en détail

Damien Racle effectue un rapide retour sur les différentes productions : *« le blé, qui représente environ la moitié de notre collecte, a donné de bons résultats, à la hauteur de ce que nous pouvons espérer lors d'une belle année. Mais les orges, ce sont bien elles qui ont tiré le plus leur épingle du jeu : leur progression est impressionnante, de l'ordre de 20 à 30 % de mieux qu'une année normale avec, en plus, la qualité qui est bien là. Pour le colza aussi, les volumes sont en progression, mais les rendements n'étaient pas forcément supérieurs à ceux de 2024. La raison de cette tendance haussière vient des surfaces qui lui sont accordées : il y en a davantage, et cela pourrait continuer l'an prochain. En effet, le colza est actuellement l'une des rares cultures rentables. Entre un colza à 3,5 t/ha à 470 ou 480 euros/t et un blé à 8 t/ha pour 170 euros/t, le calcul est vite fait… »*.

Une autre inquiétude

Le président s'interroge sur le devenir des orges : *« leur performance aura peut-être un revers de médaille, malheureusement. Les usines ont une certaine capacité de transformation, ces outils ne peuvent pas forcément absorber 30 % de graines en plus, d'un coup. Une saturation est à redouter, il ne serait pas étonnant que des malteurs nous invitent à nous orienter sur d'autres marchés. Ces derniers pourraient être l'export, avec des frais logistiques bien plus élevés ou, pire encore, une rétrogradation sur l'alimentation du bétail »*. Damien Racle fait part d'un autre fait marquant de la campagne 2025 : *« la collecte bio est en très net recul, je n'ai pas les chiffres exacts mais je pense que nous sommes à -50 %… Plusieurs raisons expliquent cette forte diminution. Il y a des déconversions, c'est un fait. Des agriculteurs se sont aussi équipés pour collecter, avec l'idée de vendre leurs productions un plus tard, dans l'attente de jours meilleurs »*.

Patienter pour vendre

Attendre est peut-être la meilleure des solutions : *« des agriculteurs, à prix fermes, ont vendu il y a déjà presque un an et peuvent limiter la casse avec ces volumes déjà commercialisés. En revanche, quelqu'un qui n'a encore rien vendu aujourd'hui, je ne sais pas s'il peut oser vendre quelque chose à ce niveau de prix… »*. Le président de la SAS Bresson espère, comme tout le monde, un sursaut des cours : *« la géopolitique peut une nouvelle fois jouer un rôle, la moindre annonce de taxe ou de détaxe a ses conséquences. Je pense aussi à la consommation : malgré l'augmentation de la population, nous avons l'impression qu'elle se tasse… Si elle repartait enfin de l'avant, cela jouerait en notre faveur. Il serait bien, aussi, que les prix des intrants nous soient plus favorables, ce serait un moindre mal »*. Le Côte-d'Orien ajoute que l'agriculture française, *« la plus durable au monde »*, est d'autant plus mal lotie dans ce genre de contexte : *« nous avons les meilleurs produits mais aussi les prix les plus élevés à la production… Quand il s'agit de vendre à l'extérieur et de s'aligner sur le marché mondial, c'est encore plus compliqué ! Nous sommes en concurrence avec des produits qui ont certainement des qualités techniques similaires aux nôtres, mais qui n'ont rien à voir avec nos qualités environnementales, sanitaires, sociales… Ça, l'acheteur qui est en face de nous ne le regarde pas toujours… Ce qui l'intéresse, c'est bien de manger »*.

AG

// GESTION DES PRIX

58 Des fondations multiples

Dans une édition précédente, Cyril Cherreau (Donzy) évoquait la difficulté de dégager des plus-values dans un marché international. Aujourd'hui, il explique ce qu'il met en place pour reprendre le contrôle.

Cyril Cherreau, exploitant à Donzy, soulignait dans une édition précédente la complexité de dégager une plus-value entre des intrants de plus en plus onéreux et des prix des céréales régis par des fluctuations internationales. *« Nous n'avons aucun pouvoir réel de les influencer d'une manière ou d'une autre. La seule chose que nous pouvons faire est de stocker nos récoltes et en assurant un minimum de revenu par des contrats filières notamment »*, expliquait-il alors. Ainsi, il a pris la décision de construire un bâtiment. Sorti de terre en 2025, cet espace était indispensable. *« Pour moi, stocker c'est se préserver, puisque la vente se fait quand on le souhaite. De plus, si l'on désire avoir une traçabilité de A à Z sur nos céréales, le stockage à la ferme est la meilleure solution »*. Ainsi, il dispose avec ce nouvel ouvrage de trois cases pouvant accueillir 1 200 tonnes de céréales au total, un avantage indéniable. *« Je peux dorénavant m'engager dans des contrats de multiplication, chose impossible auparavant ; m'ouvrant de nouveaux horizons. On ne sait pas ce que le futur réserve, donc j'ai fait en sorte que la partie dédiée au matériel puisse être transformée en stockage de céréales. Dans nos métiers, je pense que plus les bâtiments sont modulables, mieux c'est »*. En parlant d'avenir, il souligne d'ailleurs que le bâtiment dispose de panneaux photovoltaïques. *« Pour moi, c'est une solution pour accéder à des bâtis neufs à moindre coût – puisque je suis en bail emphytéotique, ce qui préserve ma capacité d'investissement. Cela étant je reste persuadé qu'avant de mettre des panneaux dans les champs, il est plus logique d'en positionner au-dessus des parkings ou des zones industrielles »*.

Un avenir à présenter

Si pour Cyril Cherreau de nombreux paramètres ne sont plus contrôlés par les exploitants, d'autres le sont encore – en fonction des moyens de chacun – mais il faut impérativement *« garder en tête que nous sommes exploitants agricoles et pas autre chose. Le but est de vivre de l'agriculture »*. Il conclut enfin sur l'un des défis les plus complexes pour l'avenir : *« redonner confiance aux gens dans notre gestion environnementale »*. En effet, selon lui, *« les paysages que l'on apprécie aujourd'hui sont ceux issus des générations antérieures d'agriculteurs, patrimoine que nous nous efforçons de préserver. Sans les anciens, nous ne serions pas là et la physionomie de la France serait potentiellement différente. À nous d'expliquer nos pratiques, nos contraintes, ou encore nos choix de gestion afin de ramener le consommateur à préférer les produits français. Cela assurera des revenus aux exploitants de l'Hexagone, et in fine la pérennité des exploitations et des productions »*.

Chloé Monget



Le nouveau bâtiment de Cyril Cherreau implanté dans l'exploitation est couvert de panneaux photovoltaïques.



Pour le moment, le bâtiment dispose de trois cases pouvant accueillir 1200 tonnes au total de céréales, avec la possibilité d'en rajouter à la suite.

Erratum : Dans l'article précédent, Cyril Cherreau faisait état du PS excellent du blé et non du PH.



// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

Pourquoi des teneurs en protéines parfois faibles cette année ?

Dans son dernier bulletin Blé orge objectif protéines (Boop) l'institut technique Arvalis de Bourgogne-Franche-Comté revient sur les teneurs en protéines qui interrogent beaucoup, au terme de la moisson 2025.

Cette année, les moissons de céréales ont démarré tôt et se sont déroulées à vive allure à la faveur d'une météo favorable. Les rendements sont globalement bons et les PS sont très hauts. En revanche, c'est la protéine qui fait défaut avec une moyenne régulièrement inférieure à 11,5 %. Quelques éléments d'analyse permettent d'expliquer ces résultats. Le printemps a été marqué par un stress hydrique dans la moitié nord du pays. Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), on se positionne dans les 3 années sur 10 parmi les plus sèches. En comparaison, en termes de stress hydrique, 2025 fut proche de 2019, mais pas aussi marquée que 2020 et 2022. Avec le décalage des dates de semis à l'automne 2024 on a observé trois grandes périodes d'arrivée au stade épi 1 cm :

- situations précoces (variétés précoces à montaison, semées début octobre) : autour du 10 mars ;
- situations intermédiaires (variétés demi-précoces à demi-tardives semées à partir du 20 octobre, ce qui représente la moitié des situations) : autour du 20 mars ;
- situations tardives (semis de novembre, décembre et zones tardives) : début avril.

Le tableau 1 détaille les cumuls de pluie observés entre février et avril. On voit que les apports à tallage en sortie d'hiver ont bien été valorisés. En revanche, une période de sec est apparue à partir de mi-mars et les apports épi 1 cm fait après le 15 mars n'ont pas pu être bien valorisés par la pluie. Dans ces situations de mauvaise valorisation, il était essentiel de fractionner l'apport à épi 1 cm afin de limiter les pertes. Des différences de valorisation de l'azote en fonction de la forme utilisée ont également pu être observées. En particulier, l'efficience azotée de la solution azotée est inférieure à celle de l'ammonitrate ou de l'urée.

Par ailleurs, comme l'indique le tableau 2, le troisième apport, à fin montaison, a également souffert d'une mauvaise valorisation, dans certaines zones de BFC (stations météo de Dijon, Gray, Tavaux, Clamecy, Prémery). Le sec observé pendant la montaison a également pu entraîner une carence induite en azote. En effet, lorsque les plantes sont en stress hydrique, elles réduisent leur flux transpiratoire et donc, l'absorption d'azote du sol.

Dilution des protéines

Si le nombre d'épi/m2 des céréales a pu être impacté par le stress hydrique courant montaison, les conditions climatiques lors de la fécondation des épis et lors du remplissage ont été globalement favorables. Ainsi, cette année, on observe en tendance une bonne fertilité des épis ainsi que des bons PMG. Cela est toutefois à nuancer pour les secteurs superficiels où on observe des défauts de fertilité épis par rapport aux zones de terres profondes (probablement liés à de stress abiotiques), et également pour les situations tardives, qui ont été pénalisées par le stress thermique de la fin juin/début juillet. Au global sur la région, les rendements moyens estimés à ce jour pour la récolte 2025 sont bons et supérieurs à la moyenne 5 ans, comme détaillé dans le tableau 3.

La bonne dose a-t-elle été apportée ? Lorsque les rendements sont bons à très bons, il convient de vérifier l'adéquation avec la dose d'azote apportée, grâce à des outils de pilotage du dernier apport. Lorsque la dose apportée était cohérente avec le rendement, la protéine est correcte. Mais, dans un bon nombre de situations, la fertilisation a été trop juste, notamment au dernier apport, au regard du potentiel avec, en conséquence, des teneurs en protéines basses.

Le bon fractionnement ? La crainte de ne pas avoir la pluie suffisante a également conduit à la prudence avec une tendance, depuis quelques années, à apporter plus tôt l'engrais azoté, avec un impact moindre sur la teneur en protéines. Les doses apportées en fin de montaison sont parfois insuffisantes pour la double optimisation rendement et protéine.

L'azote qui constitue la protéine du grain provient essentiellement des stocks constitués dans les dernières feuilles. On peut retenir comme ordre de grandeur que l'azote du grain provient à 80 % de stocks remobilisés et à 20 % d'absorption de l'azote du sol en fin de cycle. Ainsi, l'azote contenu dans les grains est fortement corrélé à l'azote absorbé par la plante jusqu'à floraison.

| Dép | POSTE METEO | Poste | 15-févr | 17-févr | 19-févr | 21-févr | 23-févr | 25-févr | 27-févr | 01-mars | 03-mars | 05-mars | 07-mars | 09-mars | 11-mars | 13-mars | 15-mars | 17-mars | 19-mars | 21-mars | 23-mars | 25-mars | 27-mars | 29-mars | 31-mars | 02-avr | 04-avr | 06-avr | 08-avr | 10-avr | 12-avr | 14-avr |
|---|
| 89 | SENS | 8951 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ |
| 89 | AUXERRE | 8901 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 21 | DIJON | 2101 | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 21 | CHATILLON SUR SEINE | 2154 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ! | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 70 | CHARGEY LES GRAY | 7030 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 70 | LUXEUIL -ST-SAUVEUR | 7001 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 39 | MONTMOROT-LONS-LE-SAUNIER | 3974 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 39 | TAVAUX | 3985 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 71 | CHAMPFORGEUIL | 7125 | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 71 | MACON -CHARNAY-LES-MACON | 7101 | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 58 | CLAMECY | 5825 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 58 | PREMERY | 5820 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ✗ | ! | ! | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Arvalis, Météo France

Tableau 1 : Valorisation de l'azote des apports entre tallage et épi 1 cm.

Dép	POSTE METEO	Poste	14-avr	16-avr	18-avr	20-avr	22-avr	24-avr	26-avr	28-avr	30-avr	02-mai	04-mai	06-mai	08-mai	10-mai	12-mai	14-mai	16-mai	18-mai	20-mai	22-mai	24-mai
89	SENS	8951	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
89	AUXERRE	8901	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21	DIJON	2101	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
21	CHATILLON SUR SEINE	2154	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	✓	✓	✓	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
70	CHARGEY LES GRAY	7030	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
70	LUXEUIL -ST-SAUVEUR	7001	✓	✓	✓	✓	✓	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
39	MONTMOROT-LONS-LE-SAUNIER	3974	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
39	TAVAUX	3985	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
71	CHAMPFORGEUIL	7125	✓	✓	✓	✓	!	!	!	✓	✓	✓	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
71	MACON -CHARNAY-LES-MACON	7101	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
58	CLAMECY	5825	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	!	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
58	PREMERY	5820	✓	✓	✓	✓	!	✗	✗	✗	✗	!	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Tableau 2 : Valorisation de l'azote des apports de fin de cycle.

	Estimation Agreste – juillet 2025	Ecart par rapport à la moyenne 10 ans
Blé tendre	69,8 q/ha	+14%
Orge d'hiver	70,4	+18%
Orge de printemps	51,2	+10%

Agreste

Tableau 3 : Prévisions de rendements moyens en BFC et écart à la moyenne.

L'importance du choix variétal

Dans nos essais de suivi physiologique la quantité d'azote absorbée à floraison était particulièrement faible en terres superficielles (Hauteville, 21) puisque l'Indice de nutrition azotée (INN) était inférieur à 0,8 (un indice correct se situe entre 1,2 et 0,8, avec une valeur optimale à 1). En plaine (Izier, 21) on a observé une carence en azote induite à Dernière feuille étalée (DFE), mais l'INN est correctement remonté à floraison, avec une valeur proche de 0,9. Cette année, l'absorption tardive a pu être potentiellement réduite sous l'effet du sec, en particulier dans les secteurs les moins arrosés en mai-juin. Les analyses d'azote dans les grains et les pailles sont encore en cours, et ces futurs résultats pourront préciser ce point.

Les variations de teneurs en protéines du blé tendre s'expliquent par trois principaux facteurs que sont le potentiel génétique des variétés, les conditions agro-climatiques et les pratiques de fertilisation. Jouer sur le profil génétique des variétés apparaît donc comme un levier très intéressant pour améliorer la richesse en protéines des grains et viser des débouchés exigeants sur ce critère, notamment l'export. Afin d'aider au choix variétal, les variétés dans le tableau 4 ont été filtrées avec les critères suivants :

- précocité épiaison ;
- note Global Protein deviation (GPD) qui détermine le niveau de dilution de la protéine dans le grain ;
- note protéine (la capacité intrinsèque de la variété à faire de la protéine) ;
- note septoriose.

Obtenteur/ Représentant	Nom	Année d'inscription	Aristation (b=barbu/ nb=non barbu)	Résistances aux maladies : Précocité montaison	Précocité épiaison	Verse	Germination sur pied	Piétin verse (2)	Rouille jaune*	Septoriose tritici	Rouille brune*	Fusariose (F. graminearum)	Accumulation DON	Complexe mosaïques (3)	Cécidomyies orange	Chlortoluron	Qualité technologique : teur d'accès aux ma	Protéines- GPD (1)	Protéines	Classe qualité	ANMF VRM/BPM F (2)
																	PS			Classe qualité	
FD	ACADEMY	2024	b	2	7	7	6	3	7	6.5	5	5			R	S	6	6	4	BPS	VRMp
AO	AGEN	2025	b		7.5	5.5		3	7	6	6	4.5			S		7	(6)	(8)	BPS	VOc
UNI	CONQUISTADOR	2025	b	(3)	7	7		5	8	7	5	6.5		R	R		T 7	(6)	(4)	BPS	VOp
UNI	FABULOR	2024	nb	(2)	6	5.5	5	5	6	7.5	6	5.5		R			T 8	9	7	BPS	VRMp
FD	INTENSITY	2023	b	3	6.5	6.5	6	6	8	6.5	5	5.5			R	S	6	9	5	BPS	VRMp EXT
AO	INTRODUCTOR	2025	nb	(4)	6.5	5		4	8	7	6	4.5			R		T 5	(6)	(4)	BPS	
SF	JERIKO	2023	b	4	6.5	6.5	5	3	7	7	7	6.5			R		T 7	6	5	BPS	VRMp EXT
UNI	JUNIOR	2021	nb	3	6	6.5	4	7	7	7	6	5	4				T 7	7	4	BPS	VRMp
DSV	KAKTUS	2025	nb	(3)	7	7		5	7	6.5	6	4.5		R	R		T 6	(6)	(4)	BPS	VOp
DSV	KAROQUE	2023	nb	3	7	6.5	5	3	6	6.5	4	4.5					T 6	7	5	BPS	VRMp
SEC	KINGKONG	2024	nb	2	6	5.5	4	3	7	6.5	5	5.5					T 7	7	3	BPS	VRMp
KWM	KWS EXTASE	2018	nb	2	6	7	4	3	7	6.5	6	4	4	S			T 5	6	3	BPS	VRMp
KWM	KWS MILLESIME	2025	b	(6)	7	6		3	6	6	6	7		R	R		T 7	(7)	(3)	BPS	VOp EXT
LG	LG ABILENE	2022	b	3	7	5.5	6	2	7	7	7	5	6				T 7	7	6	BPS	VRMp
LG	LG ARLETY	2022	b	3	6.5	6.5	6	7	6	6.5	7	5	4				T 8	6	4	BPS	VRMp
UNI	OUTDOOR	2025	b	(2)	6.5	6.5		6	7	6.5	6	5.5			R		T 7	(6)	(3)	BPS	VOp
FD	PRESTANCE	2021	b	6	7.5	5	6	6	5	6.5	6	4.5	5		R		T 8	7	4	BPS	VRMp
RAG	RGT LETSGO	2021	b	4	7.5	6	5	3	6	6.5	8	4.5	4	R			T 6	7	6	BPS	VRMp
RAG	RGT LOOKEO	2024	nb	2	6.5	6.5	4	6	5	6.5	8	5.5		R	R		T 6	7	3	BPS	VRMp
RAG	RGT LUXEO	2023	b	3	6.5	5	6	6	6	6.5	5	5.5		R			T 7	7	4	BPS	VRMp
RAG	RGT PACTEO	2022	b	4	6.5	5.5	5	2	7	6.5	5	5	5				T 7	8	6	BPS	VRMp
RAG	RGT VALPARAISO	2025	b	(4)	7.5	7		3	6	7	7	4.5				S	7	(9)	(6)	BPS	VOc
SEC	SHREK	2022	nb	2	6	6.5	4	3	8	8	6	5	4.5				T 7	6	3	BPS	VRMp
SU	SU ADDICTION	2022	nb	3	6	7	3	3	7	6.5	3	4.5	4		R		T 7	8	6	BPS	VRMp
SU	SU MASTER	2025	b	(4)	6.5	5.5		3	7	6.5	6	5.5					T 6	(6)	(5)	BPS	VOp
SU	SU PULSION	2024	b	3	7	5.5	5	7	6	7	4	4.5		R			T 7	7	3	BPS	BPMFp
SU	SU SAUVIGNON	2024	b	2	7	5.5	5	7	6	6.5	5	4		R			T 7	6	4	BPS	VOp
SYN	SY TRANSITION	2023	b	3	6	6.5	5	4	8	6.5	6	6					T 7	8	6	BPS	VRMc
UNI	THERMIDOR	2024	nb	4	7	6	4	6	7	7.5	4	5		R	R		T 6	8	4	BP	VRMp

Tableau 4 : Sélection variétale pour favoriser une bonne teneur en protéines.

Bulletin réalisé par : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (Chambre d'agriculture 21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axéréal), Stéphane Joud (CA 39), Emeric Courbet (CA 70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès Loiseau (CA 89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71), Cédric Zambotto (CA 58).

Les principaux éléments d'explication à retenir

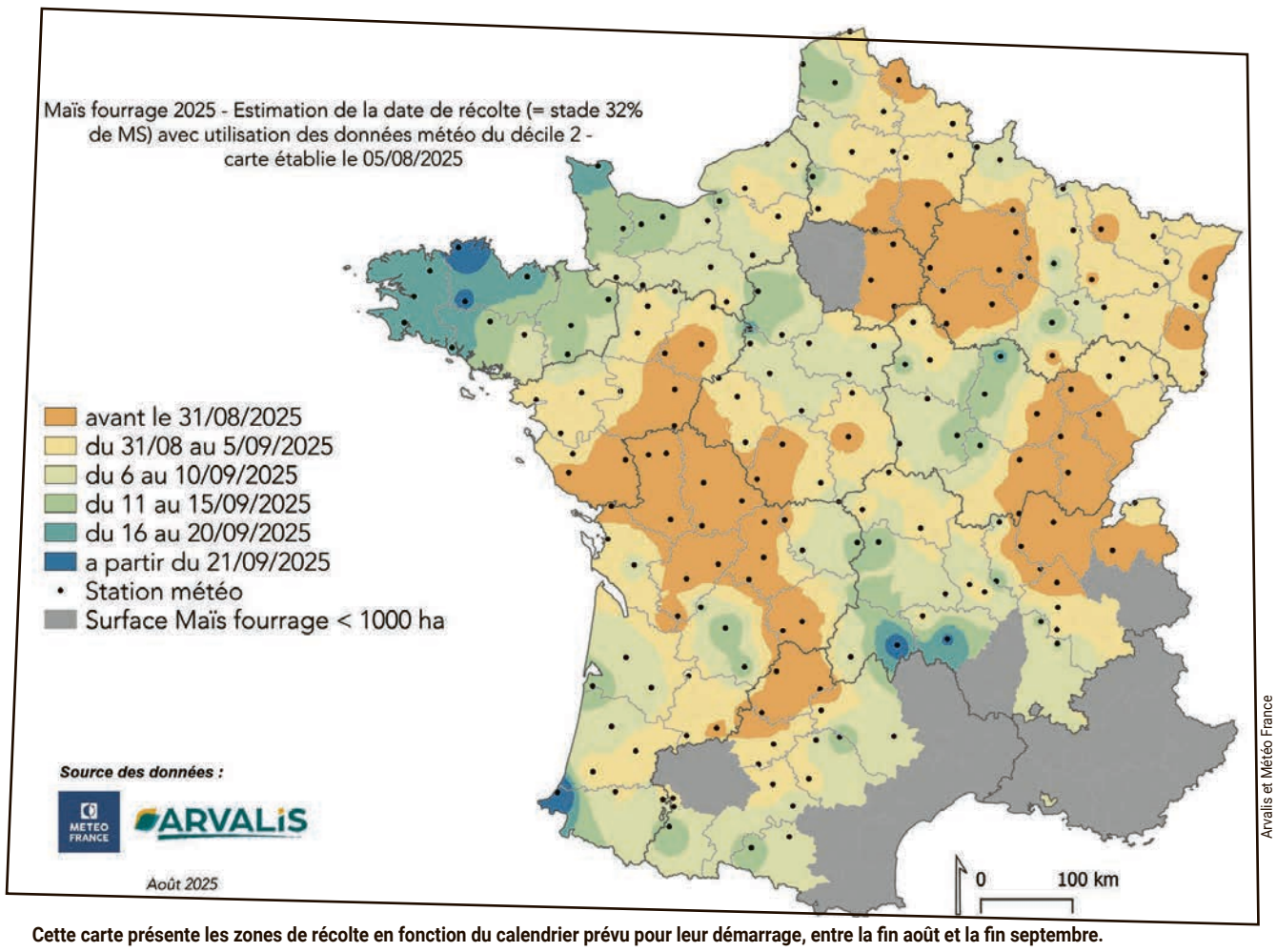
- **Effet météo : les apports à épi 1 cm (après le 15 mars) et fin montaison ont pu être pénalisés par le sec pour certains secteurs. Le stress hydrique courant montaison a également pu entraîner des carences azotées induites.**
- **Effet fractionnement : dans les situations de mauvaise valorisation, le fractionnement de l'apport à épi 1 cm était un moyen de limiter les pertes d'azote. L'anticipation des apports par crainte du sec a pu également être pénalisante.**
- **Effet dose : un effet dilution de l'azote marqué dans toutes les parcelles qui n'ont pas été fertilisées à la hauteur du potentiel finalement atteint.**
- **Absorption d'azote post-floraison et remobilisation vers le grain : l'azote du grain provient à 80 % de stocks remobilisés et à 20 % d'absorption de l'azote du sol en fin de cycle. L'absorption d'azote post-floraison ne s'est peut-être pas bien déroulée**

// MAÏS FOURRAGE

Pour les récoltes il est urgent d'attendre

Selon l'institut technique Arvalis et ses partenaires, le climat frais et pluvieux des dernières semaines retarde un peu le début des chantiers de récolte. Sur la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne, leur démarrage est envisagé entre la fin août et mi-septembre.

Arvalis et ses partenaires (AGPM, FNPSMS et Union française des semenciers - UFS) présentent une deuxième cartographie des dates prévisionnelles de récolte du maïs fourrage après celle diffusée le 22 juillet. Ces données sont destinées aux éleveurs, aux Cuma et aux entreprises de travaux agricoles pour qu'ils puissent prévoir au mieux les dates de récolte et éviter des ensilages à des taux de matière sèche trop élevés. Depuis le 15 juillet, certaines régions ont pu bénéficier d'une pluviométrie significative allant de 40 à 80 mm (voire un peu plus à l'est de la France), comparativement au Sud-Ouest qui a été peu arrosé. En parallèle, les températures ont été plus fraîches que la moyenne des 15 dernières années. Par conséquent, le calcul actualisé intégrant les données météo réelles depuis le 17 juillet (date du dernier calcul) jusqu'au 5 août fait apparaître un recul de 5 à 10 jours des dates prévisionnelles d'arrivée au stade 32 % de matière sèche plante entière (MS). Les premiers chantiers de récolte pourraient intervenir lors de la 3e décade d'août dans les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, le Limousin, en Bourgogne, Rhône-Alpes et à l'est du Bassin Parisien/Champagne-Ardenne. Dans l'est de la Côte-d'Or et la pointe nord de l'Yonne notamment, les chantiers pourraient démarrer avant le 31 août. Ailleurs, dans la Nièvre, l'Yonne et la Côte-d'Or, le début des récoltes est envisagé entre le 31 août et la mi-septembre.



Arvalis et Météo France

Cette carte présente les zones de récolte en fonction du calendrier prévu pour leur démarrage, entre la fin août et la fin septembre.

Observez les grains

La lecture de ces prévisions ne peut représenter l'ensemble des situations agronomiques notamment pour les parcelles semées plus tardivement. L'observation du remplissage des grains, 3 à 4 semaines après la sortie des soies (stade repère de la floraison), permet encore d'affiner la date optimale de récolte. C'est la date ultime pour ajuster les plannings de récolte pour les Cuma et les entrepreneurs. En effet, à cette date il est facile de repérer la lentille vitreuse qui apparaît à l'extrémité des grains. Jaune, dorée et difficilement rayable à l'ongle, elle correspond au dépôt d'amidon vitreux. Quand on voit la lentille vitreuse au sommet de la majorité des grains, on se situe autour de 25-26 % de MS plante entière pour des maïs à bon gabarit, encore bien verts. Sur les variétés à grains dentés, cela correspond à l'apparition d'une dépression au sommet de la majorité des grains. Pour atteindre le stade optimal de récolte, en besoin en températures, cela représente environ 150 degrés jours (base 6-30 °C), soit 10 à 20 jours selon les régions, la période de récolte et le scénario climatique. En situation de stress hydrique, et compte tenu de la montée des températures les prochains jours, le taux de matière sèche du maïs peut évoluer très rapidement. Cette évolution est mal prise en compte par les modèles de prévision. Il revient à chaque éleveur de vérifier l'évolution de ses maïs en observant en cœur de parcelle le gabarit des plantes, l'état du feuillage, la présence d'épis plus ou moins fécondés. À noter qu'un diagnostic fiable sur le nombre de grains ne peut être réalisé qu'à partir de trois semaines après la floraison. Sur les maïs avec très peu de feuilles vertes et sans épi, la question d'ensiler prématurément peut se poser. Dans tous les cas, il est conseillé de se référer à la grille de maturation des grains élaborée par Arvalis : attention c'est bien la maturité des grains qui commande et non pas les feuilles.

Arvalis

// IRRIGATION

21 On prépare 2026

Vous êtes un nouvel irrigant et souhaitez irriguer en Côte-d'Or en 2026 ? Cet article vous concerne !

La préparation de la campagne d'irrigation 2026 va commencer dès cet automne. Si vous souhaitez pouvoir irriguer vos cultures pour la première fois en 2026, il est nécessaire de vous rapprocher du service irrigation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or (CA21). Pour rappel, la gestion des prélèvements en eau pour les usages agricoles est effectuée par la CA21 selon la réglementation en vigueur. Son rôle est de recueillir vos demandes prévisionnelles puis d'appliquer les règlements intérieurs afin de répartir les volumes demandés avant leur transmission à la DDT. Selon la localisation de vos prélèvements, le contexte réglementaire est différent.

ZRE ou non

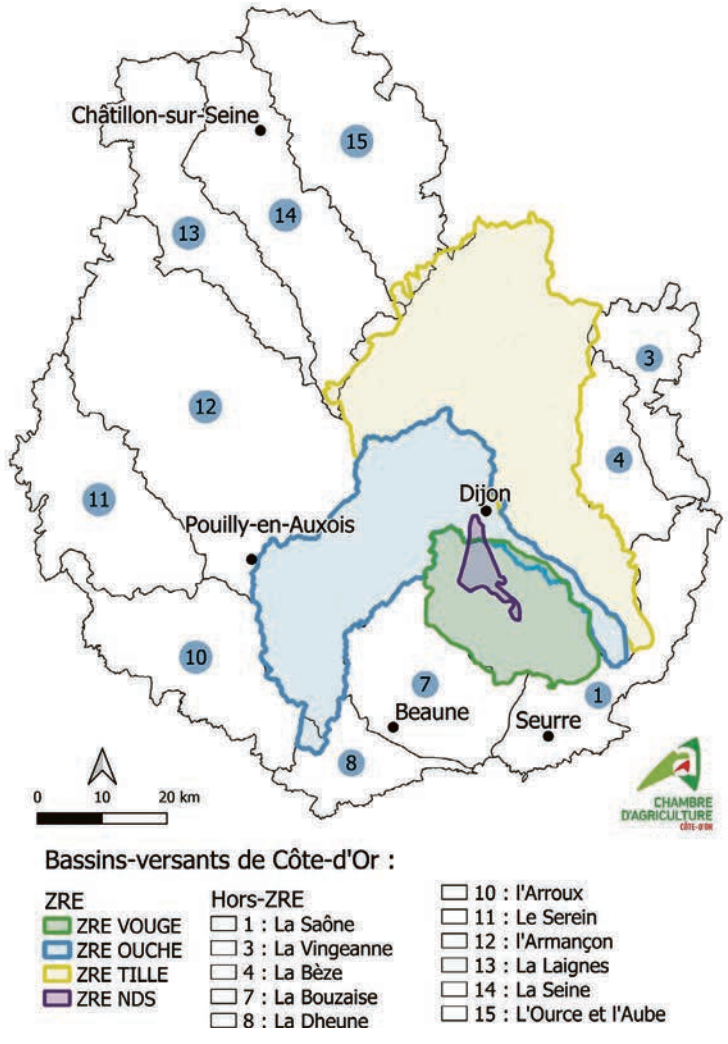
Si vos prélèvements sont situés en Zones de répartitions des eaux (ZRE) (Nappe de Dijon Sud, bassins-versants de la Vouge, Tille et Ouche, voir carte) : la gestion des volumes d'eau à usages agricoles est gérée par l'OUGC (Organisme unique de gestion collective), qui est porté par la CA21. Les volumes réservés à l'agriculture sont limités et doivent être partagés suivant les règlements. Dans ces périmètres, toute demande de prélèvement d'eau pour l'irrigation présentée par une personne autre que l'organisme unique est rejetée de plein droit. L'autorisation de prélèvement pluriannuelle de l'OUGC se substitue aux autorisations individuelles. En dehors des ZRE (les bassins-versants concernés sont mentionnés par des numéros sur la carte), vos demandes prévisionnelles rentrent dans une demande d'autorisation groupée (procédure mandataire).

En pratique

Pour pouvoir irriguer en 2026, si vous n'êtes pas connu des services de la CA21, vous devez formuler vos demandes de volumes prévisionnels et ce à partir du dossier disponible sur le site de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Il est à retourner à la CA21 au plus tard le 4 novembre 2025. Passé ce délai, la CA21 ne garantit pas le traitement de votre demande. À noter que les irrigants déjà connus par la CA21 recevront fin septembre/début octobre un dossier afin de définir les besoins pour la campagne d'irrigation 2026.

Communiqué

Pour toutes questions sur vos demandes de prélèvements et/ou ouvrages de prélèvements n'hésitez pas à contacter le service irrigation : irrigation.21@cote-dor.chambagri.fr, 03 80 68 66 60.



ENVIRONNEMENT

// CLIMAT

Orages, grêle, tornades… Quand le

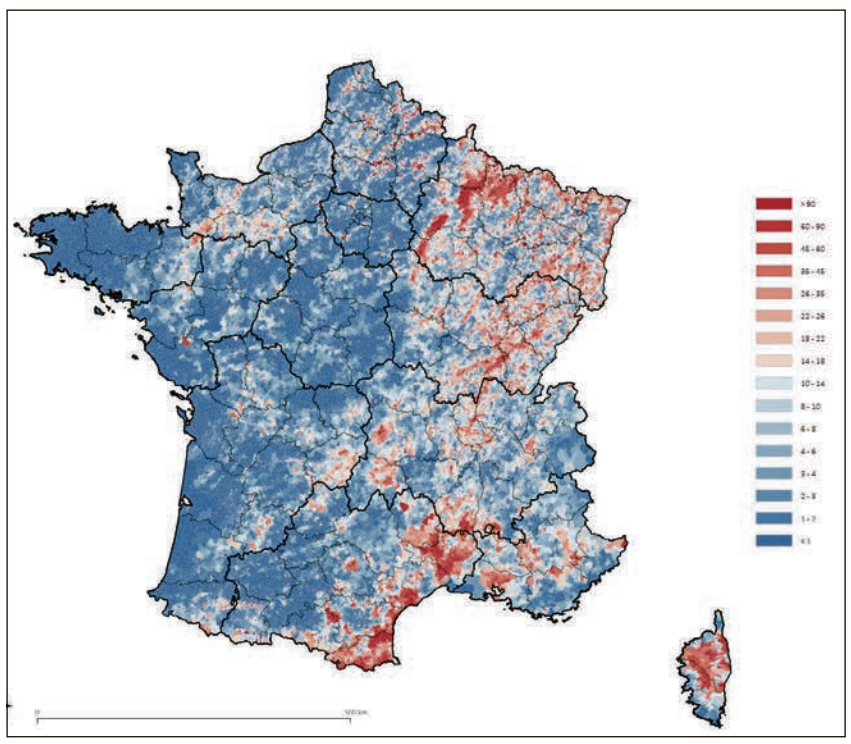
Face à la multiplication d'orages de grêle, Terres de Bourgogne a reçu Éric Jakob, chef prévisionniste à Météo France, pour qu'il nous livre son éclairage.

Dès que les premières chaleurs arrivent, les orages apparaissent et font office *« de soupape de sécurité, quand on a un trop-plein d'humidité dans l'atmosphère »*, explique Éric Jakob, chef prévisionniste chez Météo France. Expert depuis une vingtaine d'années sur le phénomène orageux, il explique que les orages classiques peuvent *« se former tout seul, sous la forme d'une cellule « convective » ou sous un nuage, on l'appelle le cumulonimbus. Il a cette spécificité où il se forme à la verticale, et peut s'élever jusqu'à 15 km d'altitude sous nos latitudes »*, détaille-t-il. Cette formation est faite à partir de *« mouvements ascendants de chaleur qui se combinent avec des mouvements descendants, plus froids »*, et constitue donc *« des particules, qui deviennent des gouttelettes, et finissent par devenir des cristaux de glace. Ces cristaux de glace coagulent ensemble et forment des grêlons »*, ajoute-t-il. Cependant, les orages classiques ne sont pas les seuls à se former dans l'atmosphère. Dans la formation d'un orage dit « supercellulaire », une chose est essentielle et le différencie donc précisément, c'est le *« cisaillement de vents en vertical, c'est-à-dire qu'il y a des variations de vents importantes, en force et en intensité, en direction du bas du nuage »*, précise Éric Jakob. À cela s'ajoute sa capacité à être *« plus dynamique »*, et a donc *« plus de chances de générer beaucoup plus de pluies, de la grêle et des rafales de vent plus importantes »*, affirme-t-il. Sur le terrain, la différence est perceptible également, car *« un orage classique fait 2 à 4 kilomètres d'extension horizontale, pas plus. Un orage supercellulaire, lui, peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres et peut même monter jusqu'à 40 km. Ça peut par exemple s'étendre pratiquement à la moitié du département »*, informe-t-il. En ce qui concerne la durée, *« l'orage supercellulaire ou tourbillonnaire peut durer plusieurs heures, contrairement à un orage classique qui peut durer entre 15 minutes et une heure »*, déchiffre-t-il. Tout de même, le météorologiste souhaite rassurer en rappelant que *« moins de 10 % des orages classiques peuvent devenir des orages supercellulaires »*.



Le ciel qui s'assombrit rapidement, le vent se renforce et se transforme en rafales… des signes annonciateurs d'un orage.

Réussir SA



Densité de l'activité électrique en France en juillet (nombre d'éclairs pour 10 km²).

Keraunos

Et le changement climatique ?

Malheureusement, le changement climatique est un vecteur à ne pas laisser de côté. *« Ce dont on est sûr, c'est que le climat va se réchauffer. C'est une évidence. Du coup, les surfaces océaniques vont se réchauffer et créeront donc plus d'humidité dans l'atmosphère. Si on monte d'un degré la température, l'atmosphère peut se charger de 7 % de vapeur d'eau supplémentaire »*, annonce-t-il, d'après les informations recueillies, avant de continuer. *« Plus on réchauffe la température, plus l'atmosphère est capable d'engranger de la vapeur d'eau et cette vapeur supplémentaire va servir à fabriquer des nuages, des orages et donc de la grêle »*, réfléchit Éric Jakob. En revanche, le réchauffement climatique ne signifie pas forcément l'augmentation des nuages, des tornades et des cyclones, mais plutôt *« l'intensité : ils seront plus dévastateurs, ils auront davantage d'énergie »*, constate-t-il. Déjà constatée à ce jour, la saison estivale se rallonge, et avec elle, la durabilité des orages. *« Maintenant, dès le début du mois de juin, il commence à faire chaud. Nous avons eu des périodes de canicule à cette période qui ont engendré des orages violents, au lieu de se limiter à juillet/août, donc les périodes de chaleur ont tendance à s'agrandir »*, déclare-t-il. Pour illustrer ses propos, Éric Jakob, prend exemple sur les épisodes méditerranéens, qui sont *« des orages violents lorsque la mer Méditerranée est très chaude, souvent en fin de saison, au mois de septembre, lorsqu'elle a eu le temps de se gorger en chaleur »*, déplore le chef prévisionniste. Ces épisodes dits « cévenols » ont des conséquences importantes sur les villes du bord de la Méditerranée, comme Nîmes, qui a atteint en 1988 le record *« de 700 millimètres d'eau sur une seule journée »*.

« Tous les orages sont dangereux »

Pour pallier cette problématique, le vignoble icaunais est protégé par de l'iodure d'argent. Une solution qui n'est pas sans faille, puisqu'*« elle ne va pas empêcher la grêle, mais elle sera minime contrairement à ce qui était prévu au départ »*. En tant qu'expert à Météo France, il met en avant l'importance de sa fonction pour prévenir des risques éventuels, en *« améliorant et en anticipant davantage les orages supercellulaires »*. Pour ce faire, Mé-

Les étapes de formation d'un orage

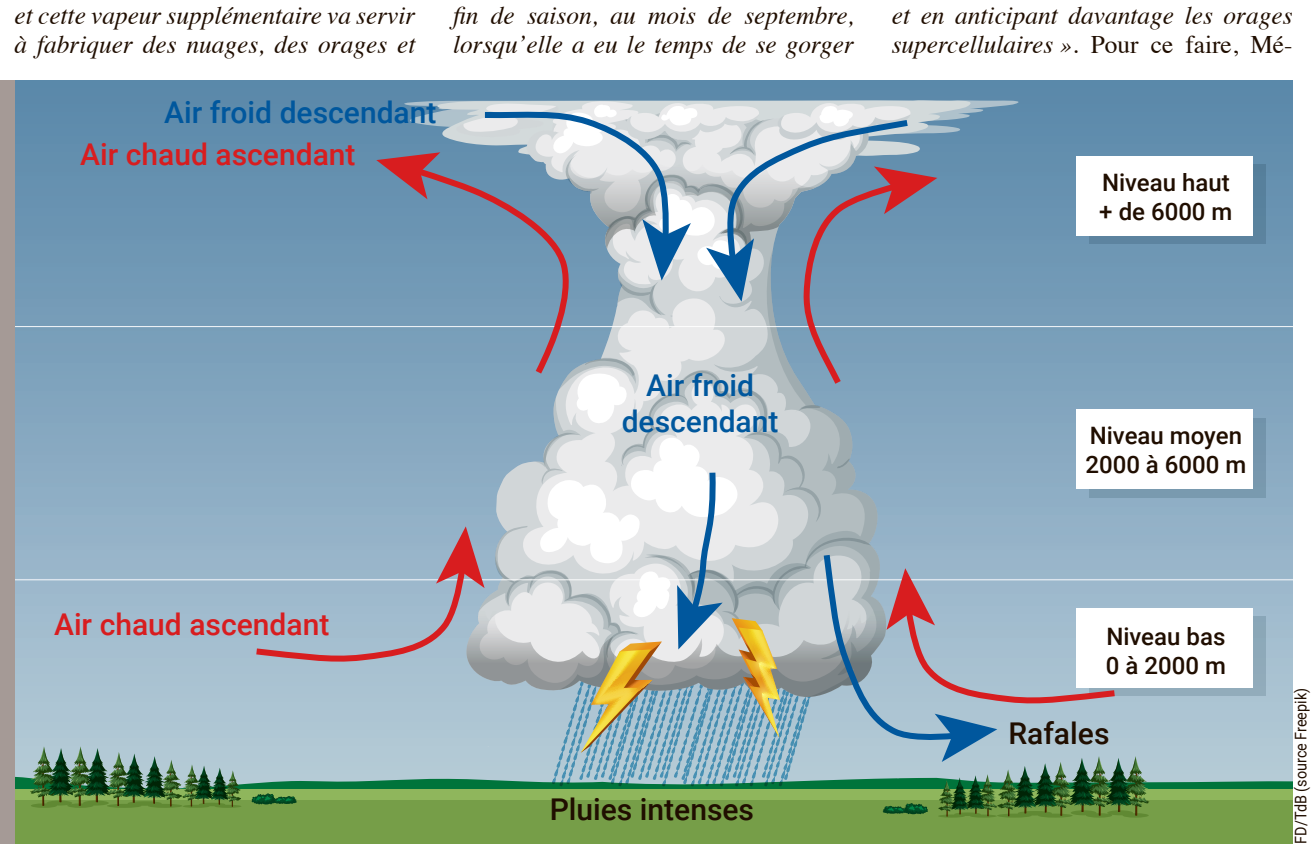
1. Échauffement de l'air au sol
Le soleil chauffe la surface de la terre, réchauffant l'air au-dessus. Cet air chaud, plus léger, commence à s'élever.

2. Ascension de l'air humide
Si l'air est chargé en humidité, en montant, il se refroidit progressivement. Lorsqu'il atteint une altitude où la température est plus basse, la vapeur d'eau contenue dans l'air commence à se condenser, formant des nuages cumuliformes.

3. Formation du cumulonimbus
Si l'instabilité est suffisante, le nuage peut se développer verticalement et devenir un cumulonimbus, un nuage important pouvant atteindre 10 à 15 km d'altitude. C'est le nuage typique des orages.

4. Décharges électriques
À l'intérieur du cumulonimbus, les gouttelettes d'eau et les cristaux de glace frottent les uns contre les autres, créant une séparation de charges électriques. Cela engendre une accumulation de charges positives en haut du nuage et de charges négatives en bas. Quand cette différence de charge devient trop grande, elle se libère sous forme d'arc électrique, l'éclair.

5. Précipitations et tonnerre
Dans le même temps, l'eau condensée devient trop lourde et retombe sous forme de pluie, parfois de grêle. L'éclair chauffe l'air brutalement, provoquant une expansion rapide qui produit le tonnerre.



FD/TdB (source Freepik)

ciel s'emballe

téo France est en train de réaliser une étude dans un laboratoire où l'objectif est de *« donner à l'usager une idée du déplacement d'un orage supercellulaire pour la demi-heure à venir »*, déclare-t-il avant de mettre en avant les intérêts, notamment *« pour un aéroport, s'il est situé sur la trajectoire »*. Pour réaliser de la *« prévision immédiate »*, Météo France s'est muni de radar doppler, que l'on peut retrouver sur les autoroutes. Ceux-ci couvrent un rayon d'à peu près de 200 km. Ils peuvent également *« prévoir les précipitations, la pluie, la neige en hiver, et les pluies en automne »*, ajoute-t-il. Cette nouvelle technologie a la possibilité de *« détecter à près d'un kilomètre. Donc tous les jours, on arrive à distinguer les particules, kilomètre par kilomètre »*. Météo France a également pour projet *« d'intégrer de l'intelligence artificielle, afin de détecter les nuages et pouvoir faire la distinction entre orages classiques et orages supercellulaires »*, annonce-t-il. Prévoir et anticiper, c'est ce à quoi Météo France se consacre. Concernant les conséquences, c'est plus compliqué à résoudre. *« Sachant que les orages supercellulaires durent plusieurs heures, cela peut générer des inondations, des coulées de boue, davantage de vent et même engendrer des rafales de vent pouvant atteindre 100 km/h »*, alarme-t-il. Pour contrer ça, le météorologiste s'appuie sur des solutions potentielles, déjà utilisées en France. *« Il y a des villes qui réfléchissent à peindre leurs structures urbaines en blanc, à mieux végétaliser, parce qu'en incluant de la flore dans les espaces urbains, cela peut faire baisser la température de quelques degrés, et c'est utile pour limiter la casse »*, manifeste-t-il. Concernant le secteur agricole, les coulées de boue, les orages de grêle et les inondations peuvent également avoir un impact important, il conseille donc *« des méthodes de prévention, comme des paratonnerres. Concernant la gestion de l'eau, la plantation de haies et des bassins de rétention pourraient permettre de limiter les fortes pluies »*, avance-t-il. Ces conseils viennent s'ajouter à l'importance de la prise de conscience de ces phénomènes naturels. *« Désormais de nombreux agriculteurs travaillent avec des données météo en temps réel et interrogent des sites extranet, c'est important pour la suite »*, confie-t-il.

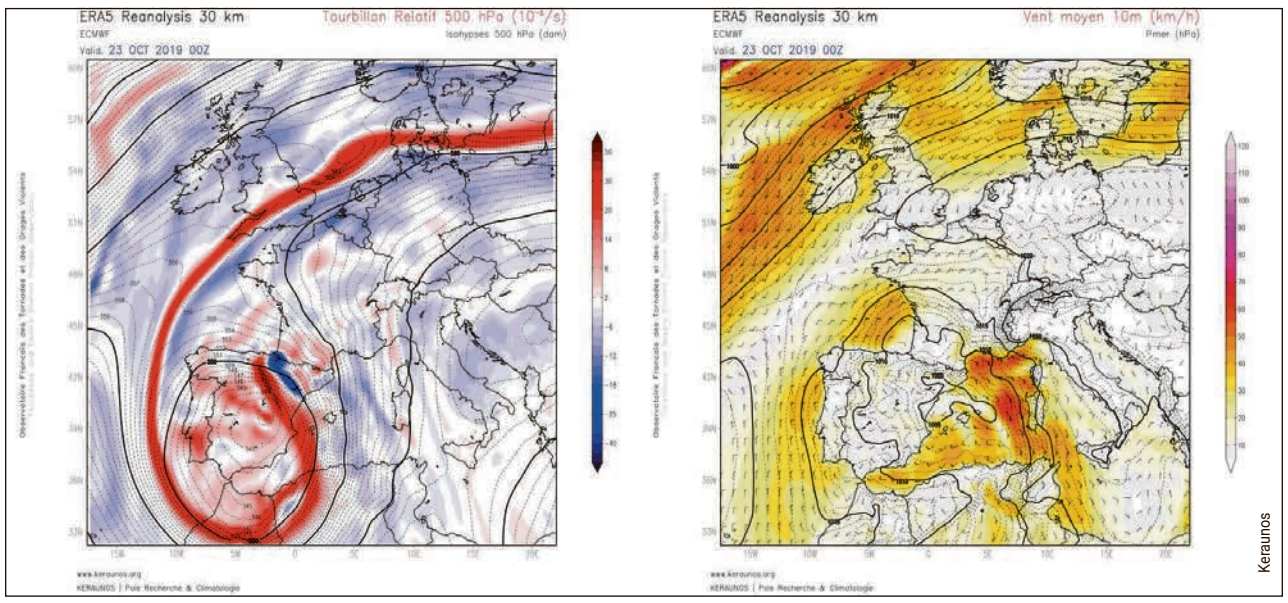


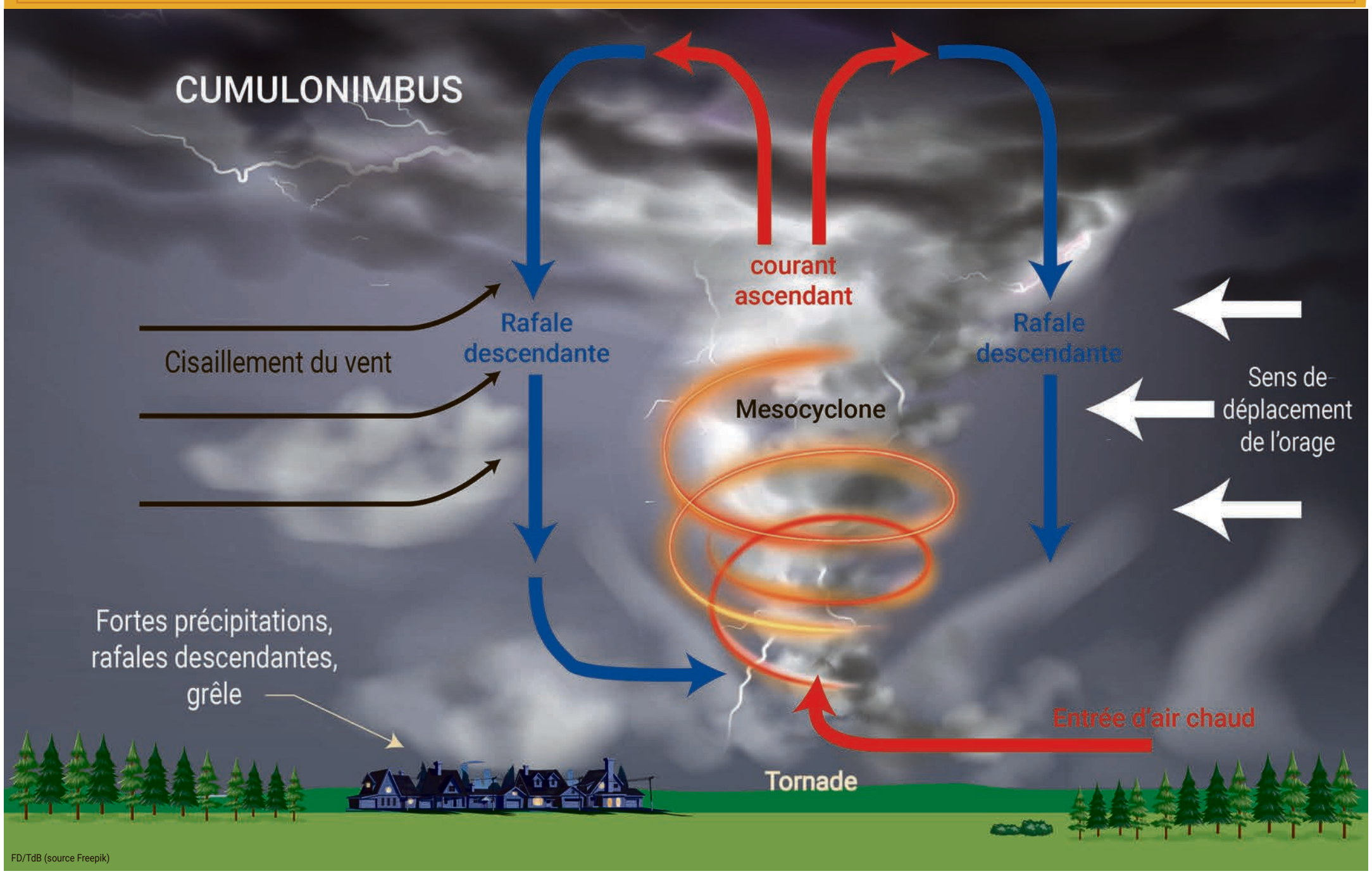
Image radar Doppler d'un épisode méditerranéen le 23 octobre 2019.

Charlotte Sauvignac

« Tous les orages sont dangereux »

Mercredi 23 juillet au soir, le vignoble coulangeois, dans l'Yonne, a été touché par un important orage de grêle. Magalie Bernard, viticultrice au Clos du Roy, a souhaité témoigner. Après la visite des experts, la viticultrice estime que son vignoble compte *« 20 à 30 % de pertes »*. *« Malheureusement, on sait très bien qu'à tout moment, ça peut arriver, on s'attendait à un été un peu orageux, et c'est vrai que cette fois-ci on n'a pas eu de chance »*, confie-t-elle. Après les dégâts, Magalie Bernard s'inquiète, *« des bois atteints dans certaines vignes qui risquent de perturber la taille de l'hiver et donc la récolte de l'année prochaine »*, constate-t-elle. Consciente du changement climatique, elle a déjà mis des techniques en place. *« Ce sont des phénomènes qui vont être de moins en moins rares et de plus en plus intenses. Il n'y a pas de protection à mettre en place, en tout cas, pas sur la gamme du grand Auxerrois. Il faut accepter et prévoir. Personnellement, je fonctionne avec un stock plus important au cas où, pour éviter qu'il y ait des répercussions au niveau commercial et donc financier », conclut-elle.

// ZOOM SUR UN ORAGE SUPERCELLULAIRE



FD/TdB (source Freepik)

// CONCOURS LABOUR DES JA DE LORMES

58 Une affluence sans précédent

Le 2 août, les JA de Lormes organisaient leur traditionnel concours de labour. Orchestré cette année dans le cadre du comice du canton, ce rendez-vous attira énormément.

« Nous n'avons jamais eu autant de concurrents » expliquaient les JA de Lormes lors du concours de labour du 2 août proposé dans le cadre du comice du canton. Et pour cause, plus d'une quarantaine de participants étaient au rendez-vous, forçant les JA à s'adapter pour l'occasion et à rajouter des places de labour dans la parcelle dédiée. Pour les départager, les jurys étaient: Christian Bourgeot, Baptiste Flory, Kévin Legentil, Frédéric Joly, David Dassier et Maxence Latrasse.

Pour les JA de Lormes, si cette affluence est donc sans précédent pour le canton, ils ajoutaient: *« nous avons un peu la pression, mais nous sommes ravis que l'événement marche autant, car cela perpétue une tradition. De plus, sans ce type de rassemblement, il n'y a plus rien dans nos campagnes. Et, le peu de choses qui s'y déroulent sont rendues possibles par l'engagement des groupes syndicaux, comme nous, ou encore par celui des associations. Nous sommes un peu abandonnés, donc nous nous débrouillons et cela fonctionne bien en général, car tout le monde a envie de voir son environnement vivre et être effervescent »*. D'ailleurs, le président des JA de Lormes, Jocelyn Dupont, remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse. Pour lui, leur contribution a été essentielle à la réussite de cet événement.

Convivialité et puis c'est tout!

Si un concours de labour permet donc de regrouper les gens, il est surtout le moment propice pour tisser du lien entre les professionnels, comme les JA de Lormes le détaillaient: *« Les exploitants ont peu l'occasion de se retrouver, par manque de temps. Là, nous pouvons discuter entre actifs, retraités et jeunes en devenir… Le tout saupoudré de convivialité entre passionnés; on ne peut pas rêver mieux »*. Ainsi, si les échanges se font à bâtons rompus, ils sont souvent à mi-chemin entre le personnel et le professionnel: *« nous nous connaissons souvent tous, donc nous parlons de tout sans sujet particulier, un peu comme lors d'un repas de famille »*. Bien évidemment, tous les visiteurs ou touristes non-initiés étaient les bienvenus: *« nous savons recevoir et plus nous sommes nombreux mieux c'est! Mais ce n'est pas spécialement le moment de partager tous les problèmes que nous avons en matière d'alourdissement des contraintes ou de charges, le but aujourd'hui c'est de s'amuser »*. Dans la parcelle prêtée par Pascal Meulé, le mot d'ordre était clair: garder le sourire et passer un bon moment.

Chloé Monget

Palmarès

Charrues: 1. Thomas Perdriat, 2. Simon Boulanger, 3. Nathan Lachot.
Brabant: 1. Damien Dubuis, 2. Thomas Meunier, 3. Clémence Pannetier.



Le concours de labour des JA de Lormes se déroulait dans le cadre du Comice agricole du canton avec comme mot d'ordre: la convivialité!



Jocelyn Dupont (cote foncée), président des JA de Lormes, en train de distribuer les places aux concurrents du concours.



Certains n'ont pas oublié qu'à l'issue du concours de labour cantonal se profilait une qualification pour la finale départementale fin août.



Le concours de labour rassembla une quarantaine de concurrents dans la parcelle mise à disposition par Pascal Meulé.

// FÊTE DE LA RURALITÉ

58 Un avenir à partager

Les 23 et 24 août, Donzy et Ciez seront les écrins d'une fête célébrant la ruralité avec de nombreuses animations prévues.

Organisée par l'association « l'Avenir de la ruralité », créée sous l'impulsion des Jeunes agriculteurs de Pouilly-Donzy-Cosne-La Charité sur Loire, une fête de la ruralité se tiendra le 23 et 24 août respectivement à Donzy et Ciez. *« Cette année, à défaut d'avoir un comice, nous aurons une fête de la ruralité! »*, précise Morgane Ravery, présidente de l'association. *« Les événements conviviaux de l'été sont des touches de dynamisme dans les territoires ruraux et ont toute leur importance pour faire vivre nos campagnes. Souvent très attendus par la population, les comices attirent énormément de monde et il était impensable pour nous de célébrer nos cantons via un rendez-vous. Alors, certes cela n'est pas baptisé « comice », mais notre événement en a finalement toute la physionomie, d'autant plus que les Jeunes agriculteurs sont impliqués; preuve d'une véritable cohésion avec tous les acteurs du territoire »*.

Myriades d'activités

Ainsi, le programme de ce week-end sera chargé avec le samedi à partir de 12 heures la présence d'une buvette tenue par les JA ou encore des food-trucks pour les petites (ou grosses) faims. Puis, à partir de 13 h 30, les animations commenceront par des jeux intervillages (D33, route de Cosne), puis un concours de labour des JA, un marché de producteurs, une exposition de matériels agricoles… En soirée, un repas dansant est proposé (stade André Aubinet), puis une retraite aux flambeaux suivie par un feu d'artifice et un bal pour clôturer la soirée. Le dimanche, la messe sera sonnée avec des trompes de chasse en l'église de Ciez pour débuter les festivités, puis s'enchaînera la remise des récompenses des salariés du territoire Donziais, avec une restauration méridienne orchestrée par le comité des fêtes du bourg de Ciez. À 13 heures, le cortège de véhicules anciens et agricoles prendra le départ pour traverser les communes de Ciez, Menestreau (14 heures), Couloutre (14 h 20), Perroy (15 heures), Donzy (14 h 30), Saint-Colombe-des-Bois (16 heures) , Cessy-les-Bois (16 h 30), Colmery (17 heures), Saint-Malo-en-Donziois (17 h 30), pour terminer à Châteauneuf-Val-de-Bargis (18 h 15). Enfin, le week-end se terminera par une restauration/buvette avec concert (surprise).

« Nos campagnes sont vivantes, pleines de ressources, et fortes de valeurs humaines indéniables », rappelle Morgane Ravery. *« Je suis persuadée que ce genre de rassemblement permet de les faire connaître et surtout de partager l'amour que nous avons tous pour notre ruralité. Alors, venez nombreux pour faire vivre notre terroir! »*.

Chloé Monget

Renseignements: 07 87 98 97 32 (inscriptions pour le concours de labour) ou 06 32 17 58 29 (pour le défilé du dimanche).



Émilie Fontaine

Le podium lors du concours de labour des JA à la Charité-sur-Loire en août 2024.

// MÉMOIRE

Sortez vos films sur le Morvan du placard !

Le Parc naturel régional du Morvan et la Maison du patrimoine oral de Bourgogne s'associent à l'association Ofnibus et à de nombreux partenaires pour lancer une grande collecte de films amateurs sur le Morvan, tournés entre les années vingt et les années quatre-vingt-dix.

Préparez-vous à fouiller dans vos archives, vos greniers et vos placards ! Du 16 au 21 septembre, le Parc naturel régional du Morvan et la Maison du patrimoine oral de Bourgogne vont accueillir en résidence (1) l'association Ofnibus, qui mène depuis plusieurs années des campagnes de collecte pour sortir de l'oubli et sauvegarder la mémoire filmique des territoires *(voir encadré)*. Durant leur présence en terre morvandelle, les équipes d'Ofnibus proposeront aux personnes disposant d'archives sur bobines, sur cassettes ou sur CD, de les numériser gratuitement et ainsi de les pérenniser. Leurs ateliers de montage et de documentation seront ouverts à toutes et tous et des visionneuses, projecteurs ou encore magnétoscopes de tous formats seront à leur disposition. L'association proposera de la sensibilisation à la mémoire filmique, une exposition, l'accueil des possesseurs de films, un atelier numérisation et documentation… Des ateliers scolaires ou en Ehpad seront organisés en parallèle et deux projections publiques auront lieu lors des Journées européennes du Patrimoine pour révéler des extraits des trouvailles de la semaine (dans la Nièvre le 20 septembre à Saint-Brisson et en Saône-et-Loire, le 21 septembre à Anost). Si certains habitants et habitantes, leurs parents ou grands-parents, ont tourné des films au cours du XXe siècle dans le Morvan, s'ils connaissent des particuliers, associations, clubs, musées, entreprises qui en conservent, s'ils pensent à un filmeur invétéré, un collectionneur… Ils peuvent aider à réanimer la mémoire du territoire !

Berty Robert, avec communiqué



Capture d'écran vidéo Ofnibus

Avec le travail de l'association Ofnibus, le Parc régional du Morvan et la Maison du patrimoine oral de Bourgogne veulent préserver la mémoire morvandelle à travers des films amateurs.

Découvreur d'objets filmiques

L'association Ofnibus (pour Objets filmiques non inventoriés), basée en Haute-Savoie, est un collectif de passionné(e) s de film amateur. Ses activités reposent sur un fort partenariat avec les structures locales patrimoniales et archivistiques garantes de la pérennité du projet de préservation d'un patrimoine filmique amateur.

(1) Cette résidence d'archives itinérante est organisée avec le soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, la région BFC, des Archives départementales de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne, et en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan, la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne, la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et Anost Cinéma. https://ofnibus.fr/grande-collecte-dans-le-morvan/

// DANS LA NIÈVRE

58 Des vacances paysannes, c'est possible !

Les membres du réseau Accueil Paysan Bourgogne proposent des séjours à la campagne ressourçants, authentiques, mais aussi responsables et solidaires.

Depuis près de vingt ans, le réseau Accueil Paysan Bourgogne propose aux touristes qui viennent visiter notre région, un mode de vacances atypique. Il défend un type d'accueil qui n'est pas un tourisme de luxe, qui privilégie la richesse et la qualité des relations humaines. C'est la convivialité érigée en prestation à part entière, au même titre que l'hébergement, les repas ou l'animation. C'est aussi la révélation et la valorisation de richesses immatérielles à préserver : le contact avec la nature, avec les animaux, le rythme des saisons, la beauté d'un paysage, la richesse éducative. Choisir ce type d'accueil pour ses vacances, c'est aussi participer au maintien du dynamisme des territoires ruraux. En Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans la Nièvre, on dénombre 25 structures membres d'Accueil Paysan Bourgogne. Ces adhérent.es proposent, en plus de l'hébergement et du repas, de réaliser des activités pour des moments inoubliables entre amis.es, en famille et de manière intergénérationnelle entre les grands-parents et leurs petits-enfants, durant tout cet été. Parmi les fermes concernées, voici l'exemple de Plumes de Mouton, à Glux-en-Glenne, dans l'est de la Nièvre. Dans sa ferme, Cécile Riffet élève un troupeau de chèvres angoras et de moutons de races diverses dont certaines peu connues. Leur laine est transformée dans l'atelier à la ferme en fils à tricoter, accessoires de mode, décoration intérieure. Des ateliers de feutrage de la laine, et des stages de filage au fuseau et au rouet, sur mesure et sur réservation sont possibles ainsi que des visites de la ferme en français, anglais et néerlandais. Cette ferme propose également une chambre d'hôtes dans une longère traditionnelle morvandelle.

Berty Robert, avec communiqué

www.plumesdemouton.fr



Plumes de Mouton

Le Morvan, des moutons et tout un tas d'activités liées à la laine : voilà ce qu'on peut découvrir en passant quelques jours de vacances à la ferme Plumes de Mouton, membre du réseau Accueil Paysan, dans la Nièvre.

// COUPES DE GRANDE LARGEUR

Quel chariot de transport choisir ?

Les barres de coupe des moissonneuses-batteuses s'agrandissent d'année en année et les modèles équipant les machines les plus puissantes dépassent couramment 10 mètres de large. Leur transport doit alors s'effectuer sur un chariot adapté, manœuvrable et répondant à la réglementation routière.



Biso

Lorsque l'ensemble chariot et moissonneuse-batteuse dépasse 25 m de long, la barre de coupe doit être acheminée par un tracteur pour respecter la réglementation routière.

Les barres de coupe de 10 mètres de large et plus, équipant les moissonneuses-batteuses les plus puissantes, demandent pour leur transport d'utiliser un chariot adapté respectant la réglementation routière. Certains constructeurs de moissonneuses-batteuses conçoivent eux-mêmes leurs chariots, tandis que d'autres, ou leurs concessionnaires, font appel à des fabricants spécialisés, comme Biso, Cheval SA, Cochet, Micheletti, Perard et Zürn.

Châssis échelle ou à poutre

Deux types de châssis pour les chariots accueillant une coupe de plus de 10 m de long se rencontrent sur le terrain. Le premier, composé d'une seule poutre longitudinale, est retenu par Biso, Perard et Micheletti sur certains modèles. Le second de construction en échelle est composé de deux longerons parallèles reliés par des traverses. Ce type de châssis, le plus répandu, est présent chez Cheval SA, Cochet, Micheletti et Zürn.

Les quatre roues directrices facilitent la manœuvre

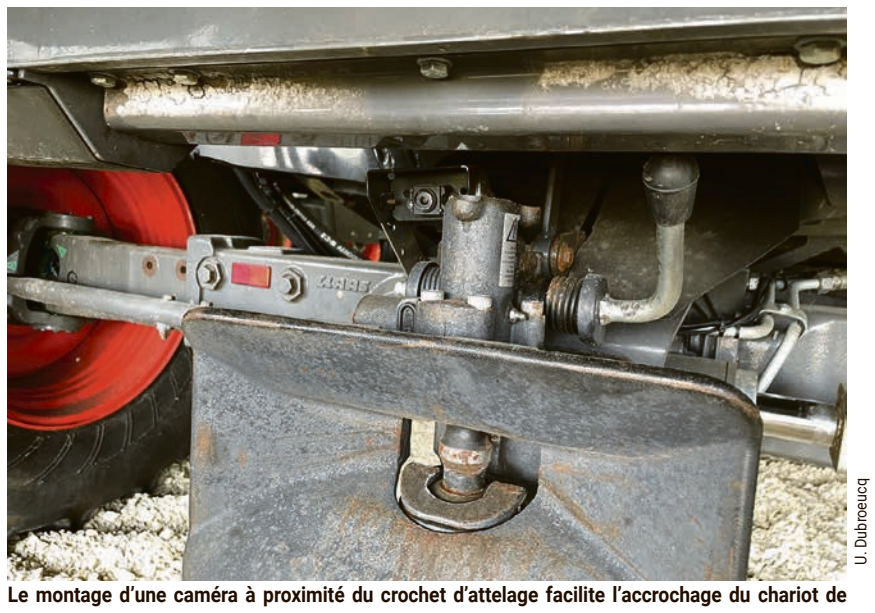
L'ensemble des fabricants de chariots de coupe propose des versions dotées de quatre roues directrices, en particulier sur les modèles de plus de 10 m de long, permettant de passer dans les traces de roues du véhicule tracteur. Facilitant les manœuvres, ce type de direction repose généralement sur deux essieux fixes pourvus de roues montées sur des pivots. Elle fait aussi appel à une ou deux barres longitudinales qui synchronisent l'orientation des roues avant et arrière. C'est une technologie proposée, par exemple, par Cheval, Perard, Micheletti… Cochet, quant à lui, se distingue par l'utilisation de deux essieux directeurs montés sur tourelle : un meneur à l'avant et un suiveur forcé à l'arrière.

Un système de freinage à inertie

Les chariots de coupe ne dépassant pas un poids total autorisé en charge (PTAC) de huit tonnes reçoivent un système de freinage à inertie respectant l'homologation routière sur le freinage. Certains fabricants, comme Cheval SA, placent le système de freinage sur l'essieu arrière et d'autres sur l'essieu avant.

Attention à la longueur totale du convoi agricole

Les chariots les plus grands vendus en France peuvent accueillir des barres de coupe mesurant jusqu'à 14 mètres de large, voire 15 m au maximum, afin de respecter la longueur maximale autori-



U. Dubroeucq

Le montage d'une caméra à proximité du crochet d'attelage facilite l'accrochage du chariot de coupe.



AgriMontauban

Les chariots de coupe d'un PTAC maximal de huit tonnes sont équipés d'un frein à inertie.



Biso

Le châssis du chariot de coupe à une poutre se révèle moins encombrant qu'un châssis à échelle.



Cochet

Chez Cochet, les deux essieux directeurs du chariot de coupe sont montés sur tourelle.

NOUVELLE SÉRIE | AXIAL-FLOW® AF
AF9/AF10
Monorotor 635-775 cv
EN FAIRE PLUS CHAQUE HEURE
REJOIGNEZ LA COURSE



DAFP MATERIEL AGRICOLE
ETS MARÉCHAL

• Toucy 03 86 44 00 77 • Venoy 03 86 44 00 19
• Agents : • Ets Jerusalem - Ancy le Franc • C.S.A - Semur en Auxois
• Donzy 03 86 39 30 51 • St Satur 02 48 54 12 97
• Corbigny 03 86 20 04 78 • Torteron 02 48 76 41 64
• Sermoise/L 03 86 90 98 98

CASE IH

Rester vigilant lors de l'accrochage du chariot

L'attelage d'un chariot de coupe derrière une moissonneuse-batteuse est une manœuvre qui présente des risques importants pour la sécurité des opérateurs. Benoit Moreau, conseiller prévention des risques professionnels à la caisse centrale de la MSA, souhaite d'ailleurs interpeller les utilisateurs sur les dangers de cette opération. En effet, lors de l'attelage, le risque d'accident est grand, car le chauffeur doit accrocher le timon du chariot à un crochet situé sous la hotte de la moissonneuse-batteuse. Si le chariot de coupe n'est pas correctement freiné ou calé en position dételée, il peut bouger ou rouler durant la manipulation. C'est de surcroît une manœuvre souvent réalisée à l'aveugle. Pour faciliter la manœuvre, certains chauffeurs se font aider d'une tierce personne qui les guide. D'autres mettent un repère au sol, à l'instar d'une glacière à la hauteur du timon, qu'ils visualisent dans les rétroviseurs.



Perard

Les chariots de coupe à quatre roues directrices reçoivent une ou deux barres de direction synchronisant l'angle de pivotement des roues entre les deux essieux.

sée par la réglementation de circulation routière. Par conséquent, leur châssis présente une longueur supérieure à 14 m, sans compter le timon. Ce dernier peut atteindre jusqu'à 4 m de long, afin de pouvoir se loger sous le caisson arrière de la moissonneuse-batteuse. Dans le cas du plus long modèle de chariot de coupe (environ 18 m) attelé à la plus longue moissonneuse-batteuse (environ 11 m), l'ensemble routier dépasse la longueur réglementaire de circulation d'un convoi agricole du groupe B. En effet, un ensemble routier au-delà de 4,5 m de large et 25 m de long, est considéré comme un convoi exceptionnel nécessitant une demande de circulation auprès de la préfecture. Pour circuler hors du convoi exceptionnel et respecter la longueur réglementaire, l'agriculteur devra atteler son chariot de coupe à un tracteur. Par ailleurs, il devra également veiller à bien respecter le poids total autorisé en charge une fois la barre de coupe posée sur son chariot. Ce dernier représente un poids à vide en moyenne de trois tonnes et un PTAC moyen de huit tonnes.



Spider Hitch

Le fabricant canadien Spider Hitch a conçu un système d'attelage du chariot de coupe à l'arrière de la moissonneuse-batteuse fonctionnant à l'aide d'un treuil.

Un treuil pour sécuriser l'attelage

Autre solution, des opérateurs installent une caméra sous la hotte arrière leur permettant d'avoir en cabine un retour en images sur l'attelage. Au Canada, le fabricant Spider Hitch a développé un treuil motorisé à installer à la place du crochet d'attelage. L'opérateur doit en amont tirer le câble et le raccorder à l'extrémité du timon du chariot. Le treuil rapproche ensuite ce dernier à l'attelage de la moissonneuse-batteuse, puis le verrouille sur son support. Bien que ce système ne réponde pas encore aux normes européennes de circulation routière, il pourrait constituer une solution sécurisant les opérations d'attelage.





Portez un autre regard à votre récolte
CONDITIONS PRÉ SAISON

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
Ouanne - St Gondon
et son agent :
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, un PARTENAIRE

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT



L'EXPLOITATION DE DEMAIN COMMENCE AUJOURD'HUI
PRÉPAREZ VOTRE TRANSITION AGRICOLE

Avec Agilor Transition, démarrez votre transition agricole en finançant le matériel adapté à votre exploitation à des conditions préférentielles.

agilor financement de matériel by CA

Financements Agilor Transition réservés aux agriculteurs, disponibles par l'intermédiaire des vendeurs ou concessionnaires de matériel agricole agréés Agilor, soumis à conditions et accordés par les Caisses régionales de Crédit Agricole, prêteurs, sous réserve de l'acceptation définitive du dossier. Renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale.
02/2025 - 4783 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 123 093 081 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images

// MOISSON DÉCOMPOSÉE

Le pick-up à tapis reprend la culture fauchée tout en douceur

Outil spécifique pour la moisson décomposée, le pick-up à tapis se développe en France.



Zworld

Les pick-up à tapis permettent de reprendre les andains de cultures fauchées quelques jours auparavant. L'objectif est d'avoir une récolte bien sèche, y compris en mélange de graines, et bien homogène et de faucher les adventices avant que leurs graines ne soient matures.

Complémentaire à la faucheuse andaineuse, le pick-up à tapis trouve petit à petit sa place au sein des exploitations céréalières, notamment chez les producteurs de semences, les agriculteurs bio ou ceux en agriculture de conservation des sols pratiquant la récolte multi-espèces. Se montant sur le convoyeur des moissonneuses-batteuses, cet équipement frontal se compose d'un (ou plusieurs) tapis incliné(s), sur lesquels sont greffées des barrettes portant des dents montées sur ressort. Selon les marques et les modèles, un tasse-andain surplombe le tapis. Ce dernier dépose la récolte au pied de la vis d'alimentation, qui la reprend et la conduit vers le convoyeur.

Monotapis ou multitapis

Selon les gammes et les marques, les constructeurs proposent des monotapis ou des multitapis. Les premiers sont composés d'une seule bande sur toute la largeur, contrairement aux multitapis. *« Sur les multitapis, des petits jours entre les bandes se forment ponctuellement, ce qui peut engendrer des pertes »*, explique Vital Zwang, de la société Zworld, dont les monotapis sont conçus avec des tapis de convoyeur de carrière. *« Ce sont aussi des sources d'encrassement des mécanismes d'entraînement,* ajoute Samuel Chanu, d'Idass. *Le nettoyage sera plus rapide avec un monotapis »*. Pour Paul Le Roch, qui distribue les pick-up Rostselmash, le monotapis permet de *« positionner davantage de dents au mètre carré et donc d'améliorer la qualité de ramassage »*.

Vitesse du tapis proportionnel à l'avancement

L'entraînement hydraulique des tapis est généralement greffé sur le circuit alimentant les rabatteurs de la coupe classique. Avec les moissonneuses-batteuses les plus récentes, cela permet de bénéficier d'un régime de tapis proportionnel à l'avancement, afin de soulever l'andain, sans le pousser, ni l'étirer (ce qui occasionne de la perte). Pour les machines dépourvues de cet automatisme, un variateur permet d'ajuster depuis la cabine le régime des tapis.

Pour un entraînement optimal, les tapis doivent être maintenus tendus. La tension doit être équilibrée des deux côtés, afin de limiter les dérives à droite ou à gauche du tapis et son usure prématurée. Pour éviter ce phénomène, les constructeurs rivalisent de solutions :



Zworld

Le kit tapis adaptable est une solution alternative se montant sur les coupes à céréales existantes.



MACHINISME



Idass

Idass a fait le choix de tapis très profonds (80 cm) pour positionner un maximum de dents.

fer plat recouvrant les extrémités, surépaisseur sur les rouleaux d'entraînement ou sur les tapis, chaînes greffées au tapis, etc.

Un andain contenu

Concernant les dents, Zworld a fait le choix de dents longues, qu'il justifie par des habitudes en Europe de fauche plus haute qu'en Amérique du Nord, où les pick-up à tapis sont démocratisés. Les promoteurs des dents courtes mettent en avant le fait de soulever a minima l'andain de récolte pour réduire au minimum les pertes.

Souvent optionnel, le tasse-andain empêche la culture de sauter, ce qui occasionne des pertes. Il ne doit pas non plus trop tasser, ce qui peut aussi engendrer des pertes. Le réglage hydraulique de la hauteur du tasse-andain permet de trouver le bon compromis.

Derrière le tapis, la vis sans fin reprend la culture et la conduit vers le convoyeur. Pour une bonne reprise des cultures volumineuses comme le colza, certains constructeurs proposent plusieurs solutions techniques, comme une vis de gros diamètre (jusqu'à 700 mm), l'implantation de doigts escamotables sur toute la largeur de la vis ou encore la possibilité de jouer sur la position haute ou basse de la vis.



Armoric Materiels

Les pick-up à tapis sont bien souvent dans le gabarit de la moissonneuse-batteuse, ce qui évite les opérations d'attelage et dételage.

Pick-up complet ou kit pour coupe à céréales

La grande majorité des pick-up à tapis affiche un gabarit hors tout inférieur à 3,50 m ou 4,50 m. *« Le 3,50 m permet d'aller sur la route sans escorte et sans démonter l'outil frontal,* explique Samuel Chanu, d'Idass. *Mais la tendance vers les 4,50 m monte, car ce modèle permet de circuler sur la route sans dételer et d'élargir les andains au champ, qui sèchent mieux car ils sont moins épais. »* Cela vaut notamment pour les cultures vertes, comme le ray-grass semence, pour lesquelles plusieurs constructeurs proposent des pick-up mesurant jusqu'à 7,60 m hors tout. *« L'idée est de faucher et de ne plus andainer »*, explique Vital Zwang.

Alternative au pick-up à tapis complet, des kits permettent de greffer des tapis sur les coupes à céréales existantes. *« Cette solution est retenue par des Cuma qui ont une vieille coupe qui ne sert plus,* explique Samuel Chanu. *Nous utilisons le circuit hydraulique alimentant les rabatteurs pour entraîner le tapis ».*

Ludovic Vimond



Micheletti

Le régime des tapis est souvent proportionnel à l'avancement pour limiter les pertes.





ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

STOCK TRANS SERVICE
SAS au capital de 64000 €
Siège social :Route de Saulon
21220 Gevrey-Chambertin
399 635 309 RCS de Dijon

L'AG du 31/03/2025 a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE - FIDAUDIT sise 41, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 334 301 488.
Modification du RCS de Dijon

AL25019572

COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSPORTS PENSIER
SAS au capital de 89 864 €
Siège social : la lisiere
21560 Arc-sur-Tille
313 767 824 RCS de Dijon

L'AG du 31/03/2025 a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire, la SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE - FIDAUDIT sise 41, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 334 301 488.
Modification du RCS de Dijon

AL25019582

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

CABINET D'ANGIOLOGIE DES GRANDS CRUS
SELARL au capital de 100000 €
Siège social :
39 av du 14 juillet 21300 Chenôve
523 509 743 RCS de Dijon

Par une décision en date du 17/07/2025, l'associé unique a décidé, à compter du 17/07/2025, de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :
CENTRE LASER VASCULAIRE Médical & Esthétique
Mention au RCS de Dijon

AL25019615

MODIFICATION DU CAPITAL

BJR
SAS au capital de 1 €
Siège social :
12 rue Georges Clémenceau
21160 Corcelles-les-Monts
935 276 451 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 04/04/2025, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1 € à 4 422 599 €.
Mention au RCS de Dijon

AL25019658

MODIFICATION DU CAPITAL

MTC
SAS au capital de 1 €
Siège social :
60 rue du cottage 21121 Ahuy
935 289 561 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 04/04/2025, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 1 € à 4 422 599 €.
Mention au RCS de Dijon

AL25019659

MODIFICATIONS DES STATUTS

PIERRE POIGNAND, ROMAIN BRUNET ET MARIE-PAULINE BRUNETEAUD,
NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SCP
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
A DIJON ET D'UN OFFICE NOTARIAL
A TALANT
Société civile professionnelle de notaires
au capital de 770 400 euros
Siège social
19 Rue des Roses
21000 DIJON
794 297 549 RCS DIJON

L'A.G.E. du 2/07/2025 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 770 400 euros à 479 000 euros par rachat et annulation de 1 457 parts sociales. La même Assemblée a décidé le changement de dénomination qui devient « ROMAIN BRUNET ET MARIE-PAULINE BRUNETEAUD », Notaires Associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Dijon et d'un Office Notarial à TALANT. Les articles 7 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence. La même Assemblée a pris acte de la démission de M. Pierre POIGNAND de ses fonctions de gérant à effet du 2/07/2025.
Pour avis
La Gérance

AL25019805

MODIFICATIONS

SORMAD
Société civile de portefeuille
au capital de 8 003,57 €
Siège social
21550 LADOIX SERRIGNY
301 794 384 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITÉ
Aux termes d'une délibération en date du 28 juillet 2025, l'AGE a décidé :
-de transférer le siège social du 21550 LADOIX SERRIGNY au 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE à compter du 28 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer M. Jean-Philippe LAURENT demeurant 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE et Mme Corinne BURSON, demeurant 12 Petite rue des Rôles - 21200 BEAUNE à compter du 28 juillet 2025 en qualité de cogérants pour une durée indéterminée en remplacement de M. Gérard LAURENT.Modification sera faite au greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019818

MODIFICATIONS DES STATUTS

DES CHAMPS RAMÉS
SCI au capital de 2 000 €
Siège social
37 route de Dijon
BP 10 - 21550
LADOIX SERRIGNY
503 280 182 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juillet 2025, l'AGE a décidé :
-de transférer le siège social du 37 route de Dijon -BP 10 - 21550 LADOIX SERRIGNY au 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE à compter du 28 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
-de nommer M. Jean-Philippe LAURENT demeurant 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE et Mme Corinne BURSON, demeurant 12 Petite rue des Rôles - 21200 BEAUNE, à compter du 28 juillet 2025 en qualité de cogérants pour une durée indéterminée en remplacement de M. Gérard LAURENT.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le point 2 a été supprimé pour cause de caducité.
Modification sera faite au greffe du TC de DIJON. Pour avis
La Gérance

AL25019829

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce publiée dans le journal TERRES DE BOURGOGNE du 08/08/25 concernant la société JEANNIN PATRIMOINE, il y avait lieu de lire :»d'étendre l'objet social aux activités de marchands de biens immobiliers, lotisseur et promoteur immobilier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts». Le reste de l'annonce sans changement.

AL25019856

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A THENISSEY

Par arrêté préfectoral n° 1187 du 4 août 2025, est organisée du lundi 1er septembre 2025 à 9 h 00 au lundi 1er octobre 2025 inclus à 18 h 00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Thenissey, d'une puissance de 12,85 MWc, déposée par la société « CS84 ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Thenissey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6518
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
CS84_thenissey@corsicasole.com
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Thenissey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Thenissey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 1er octobre 2025 avant 18 h 00 à l'adresse suivante :
CS84_thenissey@corsicasole.com
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6518** pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Christian Roche désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Thenissey
- Lundi 1er septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 16h00
- Lundi 1er octobre 2025 de 16h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Chanaz Mataoui – Corsica Sole
Mobile : 07 66 50 03 24 / 07 77 83 71 96
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires par intérim (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Thenissey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires adjointe,
Nadine MUCKENSTURM

AL25019870

// DIVERS

SELAS LEGATIS DIJON GENLIS
1 Place de l'Europe
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 12 septembre 2023, Madame Josyane Augustine Léonie **DEDIEU**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT APOLLINAIRE (21850) 35 Rue Général de Gaulle née à DIJON (21000), le 14 juin 1937, Veuve de Monsieur Noël Henri Edmond **BOUGE** et non remariée, décédée à DIJON (21000), le 16 juin 2025, a consenti des legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 1 Place de l'Europe avec bureau permanent à GENLIS (21), 25 Avenue de Sprendlingen, le 6 août 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maude CLEON, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion
Maître Sandra PAULO

AL25019835

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

F2FMARKET
Forme : SAS
Capital social : 17061 euros
Siège social : 12 rue de l'Hôpital
21000 Dijon
877988741 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2025, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25019568

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ECO'TER ENERGIES
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social
39 Rue Charles Dumont
21000 DIJON
Siège de liquidation
39 Rue Charles Dumont
21000 DIJON
954 023 180 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mai 2025 au 39 Rue Charles Dumont 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nohé DIF,demeurant 1597 Route de Viviers 07400 ALBA LA ROMAINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

AL25019815

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DANNIE
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 11 000 euros
Siège : 14 rue monge
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
14, rue de l'Abreuvoir
21580 ASNIERES LES DIJON
RCS DIJON 319 450 029

L'Assemblée Générale réunie le 31.12.2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Daniel LECOMPTE demeurant 14, rue de l'Abreuvoir 21580 ASNIERES LES DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019849

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 11/08/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Nuits-Saint-Georges : Vignes en AOC Nuits-saint-georges - Urbanisme : Zone A du PLU - libres après les vendanges 2025 et au plus tard le 12/11/2025
31 a 07 ca 'AUX SAINTS JACQUES' : AM-0297—0298
Dossiers Marey-sur-tille et Villey-sur-tille : Urbanisme : RNU
Marey-sur-Tille : ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation, divers bâtiments agricoles (hangar,étable, granges, moulin, pigeonnier) et des terrains agricoles attenants 8 ha 14 a 97 ca 'LES HANTES' : A-0816—0817—0818—0819—0820—0822 - 'LE MOULIN DU BAS' : AB-0239—0240—0241—0243 - '0021 RUE DE VAROUX' : AB-0242 - 'LE VILLAGE' : AB-0140
Marey-sur-Tille : Terres - 19 ha 10 a 60 ca 'LA PLASSAULE' : ZD-0025 - 'LE VAU' : ZD-0034 - 'EZ VANNES' : ZI-0014—0018 - 'MONTIGNY' : ZN-0004 - 'SUR LE REGULION' : ZN-0024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Marey-sur-Tille : Terres, prés, landes, taillis simple - 183 ha 69 a 98 ca 'LE VILLAGE' : AB-0141 - 'PRE HAUT' : B-0242 - 'CHEVILLE' : ZD-0001—0002 - 'GRAND PRE' : ZE-0054 - 'SOUS TAVANE' : ZH-0002 - 'LES SAVIERES DE JONCHENOT' : ZH-0024 - 'LES CHENES DU MEIX' : ZH-0036 - 'JONCHENOT' : ZH-0003 - 'RAFAYS' : ZH-0004 - 'LES SAVIERES DE BEZANCIERE' : ZH-0023 - 'MOUILLESSE' : ZI-0003—0365 - 'SUR LA VIGNE' : ZK-0026 - 'LES COMMES' : ZK-0003—0004—0008 - 'CHAMP GREY' : ZK-0012—0015 - 'LE BASSOT' : ZL-0035—0036 - 'LES VERNOTS' : ZL-0012—0021—0022—0023—0025—0029—0030—0031 - 'LES VARENNES' : ZL-0043—0044—0046—0059 - 'PRES AU DOUAIRE' : ZM-0006—0011—0012—0013—0016—0017 - 'LA CHARME' : ZM-0024—0026—0035—0036 - 'LA FOURCAULE' : ZM-0020—0021—0023 - 'COMME AU BASSIN' : ZM-0068—0069 - 'ENTRE LES POTETS' : ZN-0006—0008 - 'SUR LE REGULION' : ZN-0020—0022 - 'SOUS LA VOIE D IS' : ZN-0001—0002 - 'JOUEY' : ZN-0030 - 'AU DESSUS DES FOURCHES' : ZN-0016 - 'COMBE A LA FEUILLE' : ZO-0010
Villey-sur-Tille : Terres, prés - 9 ha 46 a 40 ca 'LA CHARBONNIERE' : ZA-0047—0048—0049 - 'VARENNE DES CONTRATS' : ZA-0051 - 'CHAMP THIBAULT' : ZA-0054 - 'LES HERBUES' : ZD-0043 - 'LES MONTANTS' : ZD-0059—0062—0063
Magny-sur-Tille : Terres – Ces biens devront faire l'objet d'une conversion et d'une exploitation en Agriculture Biologique Certifiée - Urbanisme : Zone A du PLU 50ha 28a 20ca
'LE MARAIS' : A-0120- 'AUX PULLES' : ZA-0001
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Marey-sur-Tille : Terres - 14 ha 55 a 60 ca 'CHAMP GREY' : ZK-0010 - 'LES COMMES' : ZK-0007 - 'LES VERNOTS' : ZL-0027 - 'LE DEVANT DE LA MONTAGNE' : ZO-0009 - 'CHAMPS SOUS L ALLIER' : ZO-0013
Villey-sur-Tille : Terres, bois - Urbanisme : RNU 3 ha 95 a 30 ca 'FOLMINOT' : ZA-0001—0002 - 'LES MONTANTS' : ZD-0066
Magny-sur-Tille : Terre – Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 00 a 00 ca 'EN LISSEUVRET' : ZL-0033
Magny-sur-Tille : Terres – objectif : Ces biens devront faire l'objet d'une conversion et d'une exploitation en Agriculture Biologique Certifiée – Urbanisme : Zone A du PLU 18ha 05a 58ca 'LE MARAIS' : A-0124 - 'AU PRE MAUCOIN' : ZH-0008 - 'PRE NEUF' : ZH-0057—0058
Magny-sur-Tille : Terres — Urbanisme : Zone A du PLU 8ha 89a 00ca 'LE MARAIS' : A-0120—0124
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019867

// CONSTITUTION

CRAIE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
15 Rue Paul Maldant
21420 SAVIGNY LES BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 6 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CRAIE
Siège : 15 Rue Paul Maldant - 21420 SAVIGNY-LES BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; notamment toutes opérations d'achat et de vente se rapportant au commerce des vins de Champagne, en ce inclus l'activité de négociant distributeur en chambre,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestation et conseils en oenologie, vente de tous produits et matériels oenologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,
- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des ¾ au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Monsieur Jean ORSONI, demeurant 15 Rue Paul Maldant -21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
Directeur général : Madame Juliette ORSONI, demeurant 15 Rue Paul Maldant -21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25019842

ANEMOI
Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : Lot 4 - Impasse de la Petite Champagne, 21640 GILLY LES CITEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 8 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ANEMOI
Siège : Lot 4 - Impasse de la Petite Champagne - 21640 GILLY LES CITEAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 600 000 euros
Objet : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation,
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin;
- l'organisation de dégustation de vins et alcools ;
- toutes opérations pouvant se rattacher à l'achat et revente de tous produits et articles marchands réglementés ou non sous toutes formes et tous services pouvant s'y rattacher;
- toutes opérations de négociation, de commission, de courtage, de représentation, de conseil et d'expertise ;
- la réalisation de prestations de services à caractère commercial, notamment l'assistance commerciale et la fourniture de toutes prestations administratives permettant la gestion de toute entreprise ;
- l'acquisition de quelque manière que ce soit, la propriété, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et de tous autres droits sociaux ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité représentant plus de la moitié des voix.
Président : La S.A.R.L. HENOLI, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,ayant son siège social Lot 4 ZA La Petite Champagne - 21640 GILLY LES CITEAUX,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 090 341 RCS DIJON, représentée par Monsieur Mark HAISMA, en sa qualité de Gérant de la Société
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25019854

CABINET CARCREFF
Société d'avocats
19 A, rue de Chatillon CS 26535
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

BELHADJ CAPITAL & INVESTMENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
17 rue Jacqueline Auriol – LONGVIC (21600)
RCS de DIJON
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 août 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée «BELHADJ CAPITAL & INVESTMENTS», au capital de 1 000 €, sise 17 rue Jacqueline Auriol à LONGVIC (21600), ayant pour objet social la souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou groupements quelconques, l'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés holdings, toutes prestations de services auprès de toutes sociétés et notamment des filiales, l'acquisition, la propriété, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, la Société peut notamment obtenir toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles lui appartenant.
Elle peut également constituer toute hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, et, en général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue, d'une durée de 99 ans, et dont la Présidente est Madame Marwa BELHADJ, née le 4 juin 1993 à DIJON (21), demeurant 17 rue Jacqueline Auriol à LONGVIC (21600), de nationalité française. Chaque associé participe personnellement au vote. Toutefois, pour les Assemblées, il peut désigner, par écrit, un mandataire en la personne d'un autre associé.
Le mandat est donné pour l'ensemble des décisions à prendre au cours d'une assemblée. Chaque action donne droit à une voix. En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis

AL25019864

NIÈVRE

// MODIFICATION

msb Formalités

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

DELETTRE EXPERTISE
SAS au capital de 5 000 €
Sigle IDEA
Siège social 6 RUE BARREAU 58000 NEVERS
529 964 538 RCS Nevers
Par délibération en date du 25/07/2025 de l'Associé unique, il a été décidé de nommer Président : la société SAONE EXPERTISE SASU au capital de 7 000 € dont le siège social est 4 RUE JOSEPH CUGNOT 71380 ST MARCEL RCS : 750 370 587 Chalon-sur-Saône, en remplacement de Mme DELETTRE Julie.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL25019836

TRANSFORMATION

S.A.R.L. LA BUSSIÈRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 56 392,00 €
Siège social :
La Bussière 58500 RIX
RCS NEVERS 393 762 919

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30/06/2025 les associés de la société S.A.R.L. LA BUSSIÈRE ont décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 30/06/2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme :
Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
Nouvelle mention : société par actions simplifiée.
Dénomination :
Ancienne mention : S.A.R.L. LA BUSSIÈRE.
Nouvelle mention : LA BUSSIÈRE.
Administration :
Ancienne mention :
Monsieur Paul PONCELET, gérant.
Nouvelle mention :
Monsieur Paul PONCELET, président.
Admission aux assemblées et droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément :
Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les actionnaires.
Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément de la majorité des trois-quarts des actionnaires présents ou représentés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Le président.

AL25019851

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
12, rue Gambetta
ORLEANS 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 25/07/2025, enregistré le 30/07//2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 000014204 Référence 5804P01 2025 A 00400,
La SAS NORTON CLUB dont le siège social est situé 2, rue Emile Combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 879 245 496., déclaré en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 10/03/2025, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par ordonnance du Juge Commissaire le 20/05/2025,
A cédé à
La SARL CLUB L'ETOILE, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 7, rue Saint Agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°988 505 368,
Son fonds de commerce de Café-Bar-Pub-Brasserie et petite restauration lui appartenant et exploité en son siège et établissement principal 2, rue Emile Combes 58200 COSNE COURS SUR LOIRE avec entrée en jouissance au 25/07/2025, au prix de 13 400 €, s'appliquant pour 5270 € aux éléments incorporels et 8 130 € aux éléments corporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL25019866

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000)
16 avenue Victor Hugo

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 24 mars 1992, Madame Marguerite Marie Jeanne GERMAIN née le 07 novembre 1919 à DIJON a consenti un legs universel.
Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON référence CRPCEN : 21004 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL25019832

Maître Marianne HEIM,
Notaire
26 rue de Paris
03200 VICHY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Conformément à l'article 1397 du Code Civil, suivant acte reçu par Maître Marianne HEIM, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VICHY, 26, rue de Paris, CRPCEN 03077, le 1er août 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Laurent Marcel LETIERS, en invalidité, et Madame Catherine Patricia VALET, assistante familiale, demeurant à CERCY-LA-TOUR (58340), 9 route des Fontaines Noires, Lieudit Champceloup.
Nés le mari à LUZY (58170), le 29 janvier 1974 et l'épouse à DECIZE (58300), le 18 février 1973, Mariés à la mairie de CHAMPVERT (58300) le 3 juin 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019846

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE CHABROLLE FRERES

SARL en liquidation
au capital de 45 300 €
Siège social
106 Avenue du 8 mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
Siège de liquidation
106 Avenue du 8 mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
383 562 857 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 11.06.2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry CHABROLLE, demeurant 106Avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES LES NEVERS, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31.05.2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019810

DISSOLUTION

SCI DU CHAMP CHAUME

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social
LES BRUYERES DE CRECY
58300 AVRIL SUR LOIRE
Siège de liquidation
LES BRUYERES DE CRECY
58300 AVRIL SUR LOIRE
483 144 952 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 30/04/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Madame Marie-Hélène BOUILLET, demeurant Les Bruyères de Crécy 58400 AVRIL SUR LOIRE,et a fixé le siège de la liquidation Les Bruyères de Crécy 58400 AVRIL SUR LOIRE.
Dépôt RCS NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019812

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

DISSOLUTION

SCI M.J.D.

En liquidation
Au capital de 18.293,88 Euros
Siège social
10, rue de Lourdes
58000 NEVERS
RCS NEVERS 388.610.776

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 juillet 2025, et la nomination de Madame Chantale Marie Camille BENARD née MIGAUD en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL25019820

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GYNEPSY

Société civile immobilière
au capital de 1 829,39 €
Siège social :
NEVERS (58000)
39 B Rue Paul vaillant Couturier
RCS NEVERS 403086424

SOCIETE EN LIQUIDATION
Avis de clôture de liquidation.L'assemblée générale de clôture de la société s'est réunie le 17 juin 2025 sur convocation du liquidateur : Madame Christine GIRALDI.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.
Pour avis, le liquidateur

AL25019834

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MAUD ET CLEMENCE
Forme : société civile en liquidation
Capital social : 1 524.49 euros
Siège social : 26 Avenue Colbert 58000 NEVERS
343 482 287 RCS NEVERS.
Aux termes de l'AGE réunie le 30/06/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2025. Monsieur Olivier BERNARD demeurant Le Message – 58000 CHALLUY, a été nommé liquidateur et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, Le Message – 58000 CHALLUY.

AL25019853

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL YVES PABIOT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital social de 201 000 €
Siège de liquidation
Le Petit Soumard
1 Cours du Puits Fleury
58150SAINT ANDELAIN
RCS NEVERS – N° 821 836 533

Suivant délibération d'AGE du 22 juillet 2025, M. Yves PABIOT, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL25019855

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16.07.25, il a été constitué un groupement forestier dénommée : CORVANAMO BOIS Objet social : la constitution, l'amélioration,l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers Siège social : 5 rue du Terreau 58110 BICHES Capital : 1 000 euros Gérance : Mr Corentin PANIER demeurant 5 rue du Terreau 58110 BICHES Agrément des cessions de parts sociales : agrément donné par les autres associés est nécessaire.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019813

YONNE

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ATELIER DE L'IMMO

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social
24 rue de la Draperie
89000 AUXERRE
840 618 367 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 13 juin 2024, il résulte que le mandat de la société EPITHAC, Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à son renouvellement, ni de désigner un nouveau Commissaire aux Comptes.
Pour avis
Le Président

AL25019830

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

SARL ROY

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 400 000 euros
Siège social
ZI Vauplaine
89700 TONNERRE
414 964 783 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société devient « SAS ROY ».
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 400 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
M. Bastien ROY, M. Claude ROY, M. Julien ROY et M. Yohan ROY, co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société SOLEYA, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social La Pépinière - Commissey 89430 TANLAY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 943 713 305 RCS AUXERRE, représentée par M. Yohan ROY.
DIRECTEURS GÉNÉRAUX : la Société AJC INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social 7 rue de la Colline 89430 TANLAY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 943 750 273 RCS AUXERRE, représentée par M. Bastien ROY, et la Société JR HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social 43 Grande Rue Haute 89430 TANLAY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 943 714 642 RCS AUXERRE, représentée par M. Julien ROY.

AL25019848

MODIFICATIONS MULTIPLES

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE PINSON

GFA au capital de 525 956,05 €
Siège social : 16 boulevard de Ferrières
89800 CHABLIS
323 300 400 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2025, la collectivité des associés a :
- Nommé MM. Laurent PINSON, demeurant à CHABLIS (89800), 04 rue de Reugny, Christophe PINSON, demeurant à CHABLIS (89800), 10 rue Mocques Paniers, et Benoît PINSON, demeurant à AUXERRE (89000), 12 rue de la Faïencerie, aux fonctions de cogérants, tous trois pour une durée non limitée
- Décidé de proroger la durée de la société d'une durée de 92 ans, reportant ainsi son terme au 29 décembre 2123.
Pour avis, la gérance.

AL25019868

// VENTE AUX ENCHÈRES

les avocats

Maître Cyril GUITTEAUD
Membre de la SCP Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau d'AUXERRE
demeurant 21 Rue du Temple à AUXERRE (89000)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Situés au Lieudit Les Champs Gras – 89660 MAILLY LE CHATEAU
Une maison ancienne mitoyenne sise au hameau des Champs Gras, élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée composé de cuisine aménagée, arrière cuisine,séjour, salon, salle d'eau, WC.A l'étage, mezzanine, couloir desservant 4 chambres, salle de bains, WC, grenier au-dessus couvert en tuiles.Cour devant.
Le bien est libre d'occupation
Cadastrés Section F n°462, d'une contenance totale de 00ha 06a 01ca
MISE A PRIX 27 000 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 DE 14H15 A 15H15
ADJUDICATION VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 A 14H
TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – PLACE DU PALAIS DE JUSTICE – AUXERRE (89000)
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- **Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE** où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°25/00004
- **SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON**, demeurant 20, Bd.Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20241062)
- **SCP Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, Avocats au Barreau d'AUXERRE, 21 Rue du Temple – 89000 AUXERRE** (Références : 24350)
- **Sur les sites internet : www.axiens.legal et www.encheres publiques.com**

AL25019843

// DIVERS

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 2/06/1992, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 06/08/2025, Madame Michelle Georgette DORÉ, demeurant à AUXERRE (89000), Résidence Galliéni, 20 rue Renoir, célibataire, née à COURGIS (89800), le 5 mai 1934, décédée à AUXERRE (89000),le 28 janvier 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL25019841

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
- **PARLY – bois-taillis - 18 a 91 ca** - 'CHAMP GALLICHON' : F – 0254 – zonage : zone N du PLU
- **POURRAIN – verger - 12 a 40 ca** - 'VAU ROBERT' : ZH – 0052 – zonage : zone A du PLU
- **VILLENEUVE LES GENETS – terre - 2 ha 35 a 60 ca** - 'LE FERRIER' : ZR – 0008 – zone A du PLU

Propriété située sur les communes de LEUGNY et LEVIS sur 8 ha 73 a 98 ca avec maison d'habitation et dépendances comprenant deux gîtes, une écurie et boxes à chevaux :
- **LEUGNY - 7 ha 03 a 73 ca** - 'VAUTHION' : ZM – 0026 – 0027 – 0028 – 0029 – 0030 – 0031 – 0032 – 0033 - 0041 - 0042 - '0278 TERRES DE LA PETITE BORDE' : ZN - 0058 - 'TERRES DE LA PETITE BORDE' : ZN - 0051 – zonage : zone A du PLU
- **LEVIS - 1 ha 70 a 25 ca** - 'LES BEUGNONS' : ZK – 0053 - 0158 – zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 01/09/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019860

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 07/08/2025 arrêtant le plan de cession de la SAS MIGI NAF NAF 65, Rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS BOBIGNY 930.144.837.

AL25019878

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PROFILAE

SARL en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 60 rue de la Noue
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
60 rue de la Noue
89000 AUXERRE
852 123 066 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025 au siège de la liquidation, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme LECOMTE Frédérique, demeurant 60 rue de la Noue, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019816

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EUROP'AUTO 89
SARL en liquidation au capital de 15.000 €, 1 rue Kruger 89000 AUXERRE
532 582 855 RCS AUXERRE
L'Assemblée Générale du 15.07.2025 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.05.2025, déchargé M. Vincent VÈVRES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis

AL25019824

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRIENON SUR ARMANCON (Yonne) du 04/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : VISLOC
Siège : 26 Avenue Joséphine Normand, 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens, Services de conciergerie, Travaux de nettoyage et d'entretien des locaux, Prestations de services diverses en lien avec l'objet social précité.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Elodie PRUNIER, demeurant 4 rue des Marronniers - Avrolles, 89600 ST FLORENTIN.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS

AL25019811

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2025 à THAROISEAU, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : SARL SAINTE MADELEINE
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Achat en France et à l'étranger, de raisins, moûts, vins en vrac et/ou bouteilles, cidres,spiritueux.
Capital social : 5 000,00 euros.
Siège social : 20 Grande rue 89450 THAROISEAU.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Alexandre LE CORGUILLÉ demeurant 19 rue Bocquillot 89200 AVALLON.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL25019826

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du juillet 2025 à FONTENAY-PRES-CHABLIS, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : DOMAINE CECILE FEVRE
Forme : Société à responsabilité limitée.Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 10 000,00 euros.
Siège social : 12 Grand rue 89800 FONTENAYPRES-CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérante : Mme Cécile Fèvre demeurant 12 rue des Chenevières 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, la fondatrice.

AL25019831

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT GERMAIN DES CHAMPS (Yonne) du 6 août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : HGC IMMO
Siège social : 10 Route du Château 89630 ST GERMAIN DES CHAMPS
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement, le cautionnement personnel ou hypothécaire, simple ou solidaire, des prêts consentis, par toute personne physique ou morale, aux associés ensemble ou séparément, pour lui permettre de libérer les parts sociales auxquelles ils auront souscrit lors de la constitution de la société ou lors d'une augmentation de capital social.
Toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Héloi HULIN, demeurant 17 Parc des Chaumes 89200 AVALLON,
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25019833

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 août 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale: EARL DE CHALLENDEAU
Forme: Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet: Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social: 10 000 €.
Siège social: 24 B rue du Colonel Maitrat – 89140 VINNEUF
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature: Apport de numéraire pour un montant de 10 000 €.
Gérant: M. Guillaume BILHOT demeurant à VINNEUF (89140), 24 B rue du Colonel Maitrat.
Cessions de parts: Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25019872

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le 08/08/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SCI DU PUITS DU FOUR.
Siège social : CHEVANNES (89240), 14 rue du Puits du Four ORGY.
Durée : 99 années
Capital social : 1.800,00 € en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : M Roger HIRSCH, 14 Rue du Puits du Four, orgy, 89240 CHEVANNES. Et M Frédéric HIRSCH, 5 Impasse du Calvaire, 89240 CHEVANNES
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL25019876

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

21 Un événement à la hauteur en Côte-d'Or

C'est la commune de Hauteroche qui va servir de cadre à la fête départementale de l'agriculture, organisée cette année par les JA de Venarey-Montbard. Rendez-vous est donné pour un week-end très festif, les 23 et 24 août.

Avec le panorama qu'elle offre notamment sur le village de Favigny-sur-Ozerain, la bien nommée commune de Hauteroche va en mettre plein les yeux à celles et ceux qui, les 23 et 24 août, se rendront à la fête départementale de l'agriculture de Côte-d'Or. Perché entre 300 et 400 m d'altitude, ce promontoire qui donne sur l'Auxois promet un cadre idéal pour une fête qui a choisi de placer la barre haut. *« Écoutez bien, vous allez finir tard, ce sont de vrais fêtards ! »* : sur leur page Facebook, les JA de Venarey-Montbard qui sont cette année les organisateurs de la fête annoncent la couleur, à travers un clip musical qui donne envie ! La fête va battre son plein, samedi 23 août de 14 heures à 2 heures du matin et dimanche 24 août, de 10 heures à 18 heures.

Bonne humeur et fierté affichée de l'agriculture seront les fils rouges de ces deux jours de fête.



Les JA de Venarey-Montbard n'ont pas ménagé leur peine pour faire du week-end des 23 et 24 août, un moment de légèreté et de plaisir.



Au programme

Samedi 23 août : l'évènement sera lancé avec la présentation de races bovines, l'ouverture d'une mini-ferme et la présence d'un marché de producteurs. On jouera les prolongations avec, en soirée, les toujours très attendues courses de C15 en semi-nocturnes, un concert en plein air sans oublier la restauration et buvette sur place.

Dimanche 24 août : inauguration officielle de la fête à 11 heures avant une journée ponctuées de multiples animations : exposition de tracteurs anciens, démonstrations de battages à l'ancienne, exposition de matériels agricoles, animations pour les enfants, spectacles équestres, démonstrations de chiens de troupeau et de tonte de mouton, marché de producteurs, village des partenaires avec, notamment, la présence de Terres de Bourgogne qui vous fera gagner des cadeaux, et, pour finir, courses de C15 et moiss'batt'cross.

Berty Robert

Entrée gratuite.

Hauteroche affiche fièrement son implication dans la réussite de ce grand moment de la vie agricole départementale.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

89 Tous à Toucy pour la fête de l'agriculture !

Le petit village du sud-ouest de l'Yonne accueille la 30e fête de l'agriculture les 23 et 24 août.



Cette 30e fête de l'agriculture de l'Yonne promet un week-end des plus réjouissants !

Les jeunes Agriculteurs de l'Yonne donnent rendez-vous à Toucy, au sud-ouest d'Auxerre, samedi 23 et dimanche 24 août, à l'occasion de leur 30e fête de l'agriculture. Ce sont, logiquement, les JA du canton de Toucy qui ont, cette année, la lourde responsabilité d'assurer le bon déroulement de cet événement festif, après ceux du canton de Saint-Sauveur, l'an passé, à Étais-la-Sauvin. Autour de l'objectif commun de faire rayonner l'agriculture locale et de valoriser celles et ceux qui la font vivre, les organisateurs ont concocté un programme bien fourni. Tout au long de ce week-end, les visiteurs, petits et grands, pourront profiter d'activités variées, mêlant découverte, démonstration et rigolade.

C15, labyrinthe et fête en famille

La fête ouvrira ses portes aux visiteurs le samedi 23 août à 14 heures et le dimanche 24 août à partir de 10 heures. Les enfants pourront découvrir une ferme pédagogique, faire des balades à dos de poneys, s'essayer aux tracteurs à pédales, rebondir sur des châteaux gonflables, se perdre dans un labyrinthe de ballots de paille. De leur côté, les plus grands auront le choix entre assister à des démonstrations de vieux tracteurs, applaudir le talent des chiens de troupeau, frissonner et rire un bon coup devant des courses de C15 cross, se faire plaisir au marché de producteurs, manger un peu de poussière en regardant passer les moiss'batt'cross. Enfin, les familles au complet pourront aussi profiter des tombolas, des baptêmes en hélicoptère, du loto bouse et du feu d'artifice. Avec plus de 60 exposants attendus, la fête de l'agriculture s'impose comme l'un des plus grands événements agricoles de l'Yonne. Partenaires, acteurs locaux et organisations agricoles (OPA) seront présents pour échanger, animer et faire découvrir les savoir-faire, les produits du terroir et les richesses de l'agriculture d'aujourd'hui. N'oubliez pas de passer dire bonjour au stand de Terres de Bourgogne ! Il y a aura des cadeaux ! Le samedi soir, un dîner ouvert à tous commencera à 19 heures. Il sera suivi d'un concert du groupe « La Bande Originale » puis d'un grand feu d'artifice. La fête se prolongera avec DJ Mickey, pour continuer à danser et à profiter.

Berty Robert

Tarif d'entrée : 3 euros/personne, gratuit pour les moins de 10 ans.



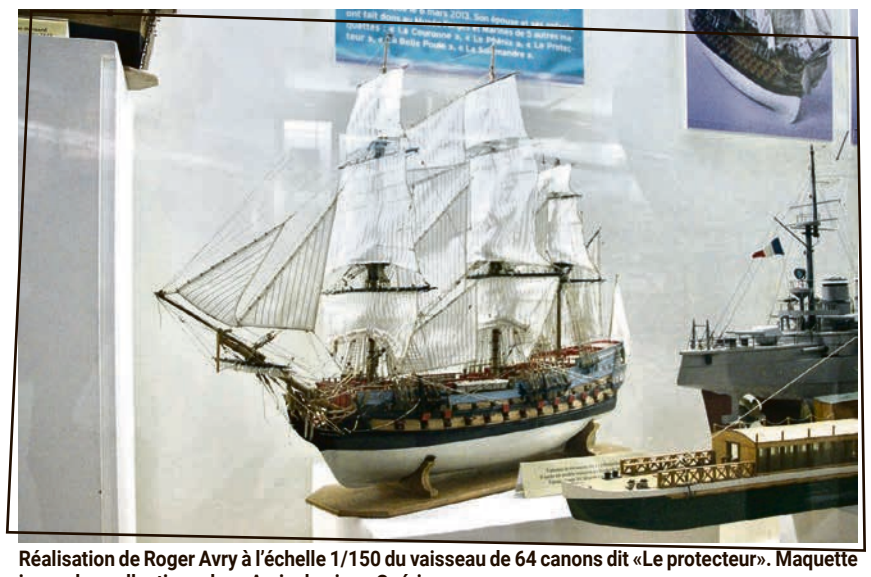
Les Jeunes Agriculteurs du canton de Toucy sont aux manettes cette année.

LOISIRS

// EXPOSITION

Le génie du modélisme

L'association « Les amis du Vieux Guérigny » propose encore une exposition unique, baptisée cette année « Maquettistes et marines, toute une histoire ».



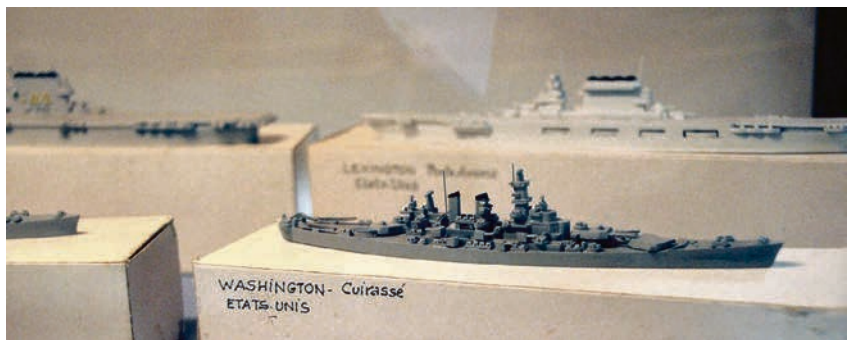
Réalisation de Roger Avry à l'échelle 1/150 du vaisseau de 64 canons dit «Le protecteur». Maquette issue des collections des «Amis du vieux Guérigny».

Tout commence par la production de bois nécessaire aux chantiers navals, puis avec les premières maquettes destinées à l'enseignement des officiers marins, dans le courant du XVIII[e] siècle. Puis, les techniques et les matériaux évoluent, avec toujours en ligne de mire, la minutie et la passion des flottes. Du bois au plastique en passant par le plomb, voilà l'histoire des génies du modélisme que retrace l'exposition organisée par « Les amis du vieux Guérigny » au musée Forges et Marines situé au sein des Forges Royales à Guérigny jusqu'au 21 septembre (tous les jours de 14 heures à 18 heures, fermé le lundi). Si le modélisme des navires est donc au centre de cette mise en lumière, le parcours s'articule principalement autour des réalisations de quatre grands noms nivernais de cet univers : Roger Avry (Guérigny), Claude Martin (Decize), Michel Tredez (Nevers) et Michel Cuzor (Cosne-sur-Loire).

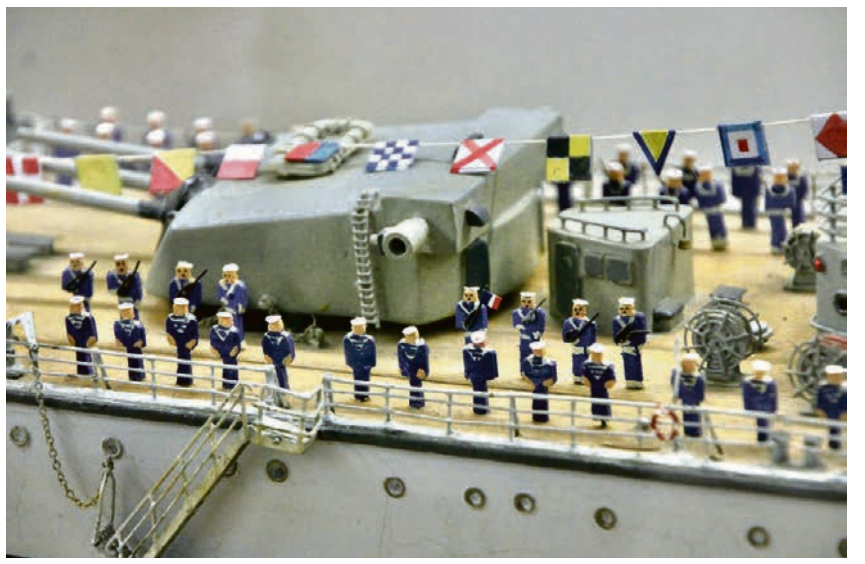
Fierté d'un patrimoine

Avec les collections privées, celles de l'association ou encore des prêts de la corderie Royale de Rochefort, ce sont près d'une quarantaine de maquettes qui mettent en évidence un élément bien particulier selon Jean-Paul Gauthron, président de l'association organisatrice : *« Guérigny fut à l'origine de nombreuses évolutions pour la marine et ces maquettes permettent d'en reparler »*. Parmi celles-ci, il évoque notamment la bosse type Guérigny, indispensable pour remonter les ancres. Il rappelle aussi que cinq films audiovisuels, en parallèle de l'exposition, permettent : *« une immersion totale pour découvrir facilement les différences de techniques en matière de manœuvre des bateaux, du XVIII[e] siècle à nos jours »*. Il conclut : *« Guérigny a une histoire et un patrimoine intimement liés à la marine, trop peu connus, mais dont il faut être fiers pour transmettre, auprès du public, la passion gravitant autour »*.

Chloé Monget



Une des maquettes en plomb de la collection des « Amis du vieux Guérigny » en exposition.



Détails de la maquette du croiseur Georges Leigues réalisée par Michel Tredez.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 15 et 16 août

// Redécouvrir l'artisanat romain à Alésia

Le MuséoParc Alésia, près de Venarey-Les-Laumes, met l'artisanat romain à l'honneur. Les visiteurs pourront déambuler entre les étals, observer le travail des artisans et s'émerveiller devant leurs réalisations : céramique sigillée, perles de verre, fresque, objets en os et en bronze. Grâce à ces artisans passionnés, on redécouvre les savoir-faire de l'Antiquité romaine. Pour tester son habileté, le public pourra s'initier, avec l'aide des médiateurs culturels, aux techniques du tissage et de la frappe de monnaie, mais aussi aux manœuvres de l'armée romaine.

www.alesia.com

• Jusqu'au 24 août

// Découvrir le génie d'Augustin Mouchot à Semur-en-Auxois

Né à Semur-en-Auxois en 1825, Augustin Mouchot fut un mathématicien et physicien expérimentateur qui mis notamment au point un four solaire. À l'occasion du bicentenaire de sa naissance une exposition intitulée « Sous le soleil exactement » lui est consacrée à la salle du Bahut, 12, rue du Lycée à Semur-en-Auxois. Elle rend hommage à son côté visionnaire tout en sondant notre rapport contemporain au soleil.

Renseignements : 06 61 26 41 24

• Jeudi 28 août

// Concert avec K6FM à Dijon

La radio K6FM et le Conseil départemental de la Côte-d'Or proposent une soirée de concert dans les jardins du Département, au 53 bis rue de la Préfecture, à partir de 18 h 30. Sur scène vous pourrez entendre Charlie Winston, Charles Doré (passé par la Star Academy en 2024), Chiloo, Maag, Christophe Mali (du groupe Tryo), Timemachine1985, et des artistes locaux en 1re partie. Sur place également : foodtrucks et buvettes.

Soirée gratuite mais attention : places limitées.

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition sur les faïences nivernaises à Arnay-le-Duc

La Maison régionale des arts de la table propose une exposition intitulée « Nivernaises en lumière. Splendeurs de la faïence et de la céramique ». Elle met en lumière les faïences de Nevers et du Nivernais, présentant des centaines de pièces uniques, certaines datant du XVIII[e] siècle. Ces trésors sont prêtés par le collectionneur passionné Guy Marin.

Maison régionale des arts de la table : Hospices Saint-Pierre, 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon reporté à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement reporté au samedi 27 septembre.

Nièvre

• 24 août

// Randonnée

UL'union sportive Cyclotouriste de Coulanges-les-Nevers organise la Rando Coulangeoise le 24 août. Au programme, 3 parcours route de 48, 65 et 80 kms, dans les Amognes avec ravitaillement à la Fermette. En plus, un circuit pédestre est proposé (10 kms). Départs entre 7 h 30 et 10 h depuis l'Espace culturel des Saules. Tarifs de 2 à 7 euros, gratuit pour les – 18 ans.

Renseignement : 06 06 46 04 00. Inscriptions pour les exposants et renseignements : gouly91800@gmail.com ou au 06 51 30 07 36.

• 6 septembre

// Festibière

Guérigny accueillera la 9e édition du Festibière le 6 septembre à partir de 17 h. Présence de brasseurs locaux, animations musicales ou encore dégustations seront au programme de cet événement.

Plus d'infos sur : https://www.festibiere.fr/

• 22 septembre

// Randonnée vignoble

La communauté de communes Les Bertranges propose une randonnée vignoble à pieds, à cheval ou à vélo. Différents parcours sont proposés : 8 km : 3 euros / départ de 9 h 30 à 10 h 30 ; 15 km : 4 euros / départ de 8 h 30 à 9 h 30 ; 30 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (déviation possible à 22 km) ; 40 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (Accès réservé au vététistes). Ravitaillements constitués de produits locaux.

Renseignements : 03 86 69 69 06

Yonne

• 6 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé aux Ruchers de la Croix Blanche, à Montacher-Villegardin, chaque premier samedi du mois, de juillet à septembre, de 15 h à 19 h. Les Ruchers de la Croix Blanche sont spécialisés dans la production de miel de cru, ainsi que dans l'élevage d'essaims et de reines. À cette occasion, la ferme ouvre ses portes au public.

Contacter Sylvestre Bonnemain au 06 51 91 11 90 et par mail : sylvestrebonnemain@hotmail.fr

• 23 août et 20 septembre

// Marché de producteurs

Un marché de producteurs et d'artisans locaux est organisé à la Ferme aux Abeilles de Christine Busson, située 1 Le Puits de Fer, 89150 Fouchères, de 15 h à 19 h. La ferme produit une large gamme de miels, dont 26 ont été médaillés au Concours Général Agricole, ainsi que des pains d'épices et confiseries au miel. Reconnue comme ferme de découverte, elle accueille également des groupes et des scolaires d'avril à septembre pour des visites pédagogiques autour de l'apiculture.

Contacter Christine Busson au 06 14 39 68 70 ou par mail fermeauxabeilles@orange.fr

// RECYCLAGE

Plus de pain à perdre !

Convertir localement le pain invendu en farine, tel est le défi qu'ont relevé des étudiants Arts et Métiers de Cluny, en Saône-et-Loire. Grâce à un procédé innovant le pain invendu est transformé en farine alternative. Un système présenté récemment chez Poulaillon, à Saint-Vit dans le Doubs.

Jeter du pain ? Sacrilège ! Pourtant, chaque année, en France, 150 000 tonnes de pain sont perdues. Alors que 13 % de la population est en situation de pauvreté, que chacun est plus sensible à la question du gaspillage alimentaire et à la réutilisation des ressources pour limiter l'empreinte carbone, l'idée de réemployer le pain a germé dans la tête d'une poignée d'étudiants ingénieurs à l'école des Arts et Métiers de Cluny, en Saône-et-Loire. *« Au départ du projet, il y a des étudiants qui éprouvent des difficultés à se nourrir correctement faute de moyens. Puis la présentation d'un module innovation en 1re année qui laisse libre cours à la construction d'un projet… et une insatiable envie de réduire notre empreinte carbone. Voilà comment la Flour Box est née »* confie Jonas Caillet, élève ingénieur aux Arts et Métiers et président de l'association « Blé du cœur », chargée de déployer la fameuse box sur tout le territoire national. Cette Flour Box, ou boîte à farine, en bon Français a donné lieu à une présentation récente au sein de l'entreprise Poulaillon, à Saint-Vit, dans le Doubs, entre Dole et Besançon. Il s'agit d'une véritable micro-usine installée dans un conteneur, et donc facilement déplaçable, pour transformer le pain en farine écoresponsable. Chaque Flour Box est dimensionnée pour 27 boulangeries, soit, au final, plus de 11 t de farine.



Inauguration de la Flour Box dans les ateliers Poulaillon de Saint-Vit, dans le Doubs.

Précieux partenaires

Piloter un tel projet ne se fait pas sans acteurs convaincus. Il aura fallu trois ans et une détermination frôlant parfois le harcèlement pour aboutir à la Flour Box. Comme pour tout projet, il y avait un postulat : tisser des liens entre les hommes. *« Notre premier interlocuteur a été la fédération des entreprises de boulangeries »* confie Jonas Caillet. Un premier maillon qui a permis d'entrer en relation avec l'entreprise familiale Poulaillon, créatrice des célèbres Moricettes (petit pain en pâte à bretzel) et qui ne tarde pas à rejoindre la réflexion. *« Mes parents ont démarré dans les années soixante-dix en Alsace où nous avons notre siège social. Aujourd'hui nous fabriquons 110 000 moricettes et 55 000 baguettes par jour »* explique Magali Poulaillon. La société a investi dans des ateliers de fabrication et des magasins en Bourgogne et en Franche-Comté où ses produits sont connus et appréciés *(cf. encadré)*. Par la suite, les banques alimentaires, le département du Doubs, la région BFC, le ministère de l'Agriculture, des banques et Carrefour, qui distribuera la farine alternative issue de la Flour box, ont rejoint l'aventure.



Les fameuses Moricettes, avant cuisson.

Procédé en conteneur

L'usine de production Poulaillon de Saint-Vit, où travaillent 47 personnes, est totalement standardisée. Vincent Chavelet, chef d'équipe au sein de cette usine, a guidé un groupe qui s'apprêtait à découvrir la Flour Box. *« Des tests de qualité sont présents à tous les niveaux de la production »* détaillait-il. Deux lignes de production animent les ateliers. La première dédiée à la baguette de pain. Toujours 330 g, précuite au four une douzaine de minutes, elle est destinée aux boulangeries de Grandes et moyennes surfaces (GMS). La seconde, dédiée à la Moricette, 70 g cuite une quinzaine de minutes, est distribuée dans les magasins et partenaires Poulaillon. Tous les produits ne respectant pas strictement les normes attendues sont écartés. *« Cette Moricette est un peu trop gonflée, celle-là insuffisamment. Elles ne partiront pas à la vente »* poursuit Vincent Chavelet en saisissant une Moricette mise de côté. Des petits bretzels n'entrant pas exactement dans les normes de vente, sont en revanche retenus pour le passage dans la Flour Box. *« Après avoir été séchées et tranchées, les Moricettes attendent l'entrée dans le système containérisé »* annonce Jonas, futur ingénieur qui somme les participants de ne pas prendre de photos de l'intérieur de la Flour Box, secret industriel oblige ! Celle-ci se présente sous la forme d'un procédé en conteneur facilement déplaçable. Après un boucan d'enfer et quelques tremblements, la machine livre son butin. Les étudiants ont présenté un paquet de farine prête à l'emploi floqué « Blé du cœur » vendu, par exemple, au Carrefour Chalezeule, à Besançon. Mais la Flour Box ne demande qu'à partir à la conquête de nouvelles contrées et partenaires, prête à semer les petites graines qui feront la belle farine, et ainsi former un réseau.

Séverine Vivot

Poulaillon, acteur de l'agroalimentaire locale

Paul et Marie-France Poulaillon ont ouvert leur première boulangerie en 1973 à Wittelsheim dans le Haut-Rhin. Très vite, Paul a l'idée d'allonger de la pâte à bretzel pour former un petit pain garni de charcuterie : la Moricette est née. Très appréciée en Alsace, l'entreprise s'est développée au fil des ans et s'est installée en Bourgogne Franche-Comté. Aujourd'hui, le groupe est coté en Bourse. L'entreprise familiale est dirigée par Magali et Fabien, les enfants des créateurs de la Moricette. À Saint-Vit, en 2017, le groupe a racheté les locaux où sont fabriqués Moricettes et baguettes mais aussi un pain spécial remboursé par la sécurité sociale. Poulaillon a investi 7 millions d'euros sur ce site. L'entreprise tourne en trois huit sauf le samedi et le dimanche. Près de 7 200 moricettes sont produites chaque heure. Baguettes de pain et moricettes sont conditionnées sur place puis surgelés et expédiées dans les magasins Poulaillon et chez les partenaires de l'entreprise.



Magali Poulaillon, co-dirigeante de l'entreprise avec son frère, Fabien.

Réactions

Magali Poulaillon : *« Nous avons pour principe de ne jamais dire non à un client. Lorsque les jeunes de l'école des Arts et Métiers nous ont contactés, nous avons été fidèles à notre approche habituelle : aider les gens qui en veulent. Le concept de la Flour Box est appelé à se développer sur tout le territoire. La mise en place de la première Flour Box née ici dans nos ateliers, marque le début d'une belle histoire ».*

Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC, en charge de l'agriculture : *« J'ai produit du blé pendant ma carrière professionnelle. ça prend du temps, ça mobilise de l'énergie, du travail et donc du respect. Le blé c'est le pain, base de notre nourriture. Votre projet conduit à ne pas gaspiller ce blé. Ça a beaucoup de sens et nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre sur cette voie avec le soutien des collectivités ».*